
Informations internes sur L'AGRICULTURE

Le lin textile dans la CEE

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» - DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

LE LIN TEXTILE DANS LA CEE

Série : Informations Internes sur l'Agriculture

N° 50

Cette étude vient de paraître en langue française -
La version allemande est en préparation

L'importance de la liniculture n'est que secondaire pour l'ensemble de l'agriculture communautaire. Toutefois il s'agit d'une culture hautement spécialisée qui intéresse non seulement 20.000 liniculteurs mais qui crée également toute une série d'activités semi-industrielles, industrielles et commerciales.

Cette production, localisée dans les régions maritimes de la Mer du Nord, du Pas de Calais et de la Manche, qui a toujours connu des hauts et des bas, connaît actuellement une nette régression : les emblavements de lin dans la communauté s'élèvent actuellement à 65.000 hectares contre plus de 100.000 ha en moyenne au cours de la période 1960-1965. Alors que la liniculture a relativement bien résisté en France, elle a connu un déclin très net en Belgique et aux Pays-Bas.

Environ 4.400 liniculteurs se sont engagés dans des coopératives de teillage, les autres cultivent le lin pour leur propre compte ou avec des contrats de culture.

Lors de la transformation dans les entreprises de rouissage-teillage des 750.000 tonnes de lin en paille, produit annuellement dans la Communauté, l'on obtient 130.000 tonnes de fibres, 78.000 tonnes de graines et 250.000 tonnes d'anas. L'industrie de rouissage-teillage se trouve concentrée dans la vallée de la Lys, dans la province de Zélande et dans les zones de culture du Nord de la France. Alors que les teillages français et néerlandais travaillent uniquement des pailles indigènes, le teillage belge transforme, outre la totalité de la récolte belge, des quantités importantes de lins en paille d'origine néerlandaise et française. La production de filasses est, tout comme pour les emblavements, localisée dans une mesure importante au Nord de la France.

Au cours des dernières années on a assisté dans le secteur du rouissage-teillage à un mouvement de concentration des entreprises, qui est loin d'être terminé.

Si les superficies cultivées en lin se limitent actuellement à environ 65.000 ha cela est dû en grande partie à la rentabilité relativement faible de cette culture comparée à celle d'autres cultures qui bénéficient d'une aide.

D'autre part la filasse de lin subit la concurrence très sévère d'autres matières textiles tel que le coton souvent largement subventionné et les lins offerts par les pays de l'Est qui représentent 75 % de la production mondiale.

Si la part du lin dans la production mondiale de fibres textiles est peu importante, toutefois il est à noter que ce produit a confirmé sa position. Par contre le commerce international en produits de la linculture est loin d'être négligeable. La Communauté exporte la moitié de sa production de filasses, surtout vers les pays de la Zone de Libre Echange. Les Etats-Unis sont des importants consommateurs de tissus de lin livrés par la Communauté, le Royaume-Uni et la Pologne. D'autre part la Communauté est largement déficitaire en graines et huile de lin.

Les pouvoirs publics dans les trois pays producteurs de la Communauté ont eu recours à des dispositions internes en faveur du lin sans protection aux frontières. Toutefois le manque de coordination entre ces mesures et le niveau relativement faible de l'aide accordée, surtout en Belgique et aux Pays-Bas, par rapport au soutien dont bénéficient les cultures concurrentes ont empêché que ces interventions aient conduit aux résultats escomptés.

Seule une politique linière conçue sur le plan de la Communauté semble être à même de sauvegarder cette culture économiquement intéressante et dont les produits sont hautement appréciés par le consommateur.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Le lin textile dans la CEE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES » – DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATION »

AVANT-PROPOS

La présente étude a été effectuée dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés Européennes par Mr. R. DECANNIERE, Secrétaire-Général du ALGEMEEN BELGISCH VLASVERBOND (Groupement Professionnel Linier Belge) en collaboration avec la division "Bilans, Etudes, Information" et la division "Oléagineux, Matières Grasses, Plantes textiles".

L'auteur adresse ses remerciements aux personnes - notamment à Mr. A. COLON, Ingénieur Agronome - et aux services qui lui ont permis à l'aide d'informations ou d'autres manières de mener à bien cette étude.

°

°

°

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en la matière.

INTRODUCTION

Le lin est une plante annuelle dicotyle dont le cycle végétatif ne dépasse pas une centaine de jours. Il existe beaucoup d'espèces de lin qui sont surtout cultivées dans la région tempérée.

Du point de vue technique on distingue le lin produit pour la fibre et le lin cultivé pour la graine dont on extrait l'huile. Le lin "fibreuse" ou "textile" est cultivé dans les pays européens; le lin "oléagineux" est cultivé aux Indes, aux U.S.A., au Canada, en Argentine.

Du point de vue agronomique, le lin est une plante qui exige un sol riche en humus et assez perméable à l'eau. Les terrains argileux de texture moyenne et les terrains sablonneux et humides lui conviennent le mieux. C'est le climat tempéré et humide qui se prête le mieux au lin à fibres. Du fait de la courte durée de son cycle végétatif, le lin exige un choix d'engrais complet et rapidement assimilable.

Le lin ne peut revenir sur lui-même qu'après un intervalle moyen de 7 ans. Les causes de cet intervalle sont la "fatigue" du sol et les dangers d'infection des terres.

Le lin se trouve dans des conditions de végétation plus ou moins favorables suivant la nature de la culture qui l'a précédé. Ainsi les céréales (avoine, froment ...) sont considérées comme de bons précédents; la pomme de terre, le colza, le pois ... sont à déconseiller en qualité de précédents pour le lin.

On trouve le lin sur pratiquement tous les continents. Mais c'est en Europe (pour lin à fibre) et en Amérique (pour le lin à graine) qu'il est le plus représenté.

Avec la laine et la soie (d'origine animale), le jute, le coton et le chanvre (d'origine végétale), le lin participe à la production des fibres naturelles dans le monde. Il n'occupe pas une place prépondérante sur ce marché mais a acquis quand même une place raisonnable dans le commerce des textiles.

Le circuit de production du lin comprend les stades suivants : liniculture, rouissage-teillage, filature et tissage.

Le liniculteur cultive la plante textile "linum usitatissimum". Sa production, dite "lin en paille", est mise à la disposition de l'industrie de première transformation, appelée rouissage-teillage.

Le rouisseur-teilleur en enlève la graine qui est destinée soit aux semailles soit à la trituration.

Le lin en paille égrené passe ensuite au rouissage qui a pour but de dissoudre la pectine qui relie les fibres au centre ligneux de la plante. Cette opération se fait au stade de l'industrie de la première transformation dans le cas du rouissage à l'eau (trempage de la paille dans de l'eau tiède) mais au stade de la liniculture dans le cas du rouissage à terre (étalement sur champ).

Le teillage a pour but de séparer les particules de bois (anas) de la fibre.

Les anas sont utilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés.

La fibre (filasse) est vendue soit à la papêterie, soit à la filature.

Celle-ci en fait des fils qui permettent au tissage d'en faire des tissus.

L'intégration verticale entre ces différents stades de production s'est quelque peu développée entre la liniculture et le rouissage d'une part et entre la filature et le tissage d'autre part.

Les tentatives entreprises dans la direction d'une intégration complète depuis le lin en paille jusqu'au stade final afin de raccourcir le circuit de production et de baisser ainsi le prix de revient ont échoué. Cela tient essentiellement au fait que la filature et le tissage ne font appel qu'à une matière première d'une qualité très déterminée, alors que la filasse malgré une diminution des aléas de culture, représente un éventail très ouvert de qualités qui a jusqu'à présent empêché un système de production continue.

Les auteurs du Traité de Rome ont tenu compte de cette séparation très nette entre les producteurs de paille et de fibres de l'un et l'industrie transformatrice de l'autre côté. En effet seuls le lin en paille et la filasse de lin (1) figurent en tant que produits agricoles à l'annexe II du Traité de Rome (liste prévue à l'article 38 du Traité).

La présente étude se limitera dès lors à l'analyse de la situation actuelle dans les secteurs de la liniculture et du rouissage-teillage.

Le premier chapitre de cette étude, consacré à la liniculture communautaire, traitera de son importance relative, de son intérêt, de sa localisation, de l'évolution des emblavements, de sa structure et enfin de la destination de sa production.

L'activité du rouissage-teillage sera examinée dans un deuxième chapitre. Cette analyse donnera un aperçu de sa production, de sa localisation et de sa structure.

Dans le troisième chapitre de cette étude il sera traité de la concurrence acharnée subie par la liniculture et le rouissage-teillage.

L'industrie communautaire du lin n'est pas une industrie isolée. Sa position sur le marché mondial par rapport à la production mondiale textile et par rapport à la production mondiale de lin sera examinée dans un quatrième chapitre.

Le cinquième chapitre sera consacré aux échanges. Il y sera traité des échanges entre Etats-membres, du commerce international pour la fibre et la graine et enfin du régime des échanges.

Le sixième chapitre donnera un aperçu de l'évolution des cours de la filasse et des sous-produits.

Les dispositions prises par les Etats-membres en faveur du lin seront examinées dans le septième chapitre.

•

(1) 54.01 : Lin brut, roui, teillé, peigné, ou autrement traité, mais non filé, étoupes et déchets (y compris les effilochés).

Dans la dernière partie de l'étude il sera fait le point sur la situation actuelle et les solutions possibles ainsi que les options pour une organisation commune du marché y seront examinées.

CHAPITRE I - LA LINICULTURE

1. Son importance relative

La moyenne des superficies consacrées au lin textile dans les pays de la Communauté s'élève pour la période 1958/1967 à 97.600 hectares.

Etant donné que la superficie agricole utilisée dans la Communauté atteint 71.060.000 hectares, la part de la liniculture représente seulement 1,4 ‰ de la superficie consacrée à l'agriculture dans la Communauté.

Le nombre d'exploitations agricoles (dépassant 1 ha) dans la C.E.E. peut être évalué à environ 6 millions d'unités dont 153.000 en Belgique, 1.800.000 en France et 209.000 aux Pays-Bas. En 1967 seulement 20.000 de ces exploitations soit 0,33 % du total des exploitations agricoles communautaires s'adonnaient à la liniculture.

La culture du lin ne se pratique que dans trois pays-membres à savoir la Belgique, la France et les Pays-Bas où elle intéresse 1 % de l'ensemble des exploitations agricoles de ces trois pays. Suivant des renseignements fournis par l'A.G.P.L. (Association Générale des Producteurs de Lin) pour la France, par le Ministère de l'Agriculture pour la Belgique et par le Bedrijfschap voor de Vlasindustrie pour les Pays-Bas, le nombre des producteurs de lin s'élevait pour l'année 1967 à environ 11.000 (0,6 % des exploitations agricoles) en France, 5.124 (3,3 %) en Belgique et 3.800 (1,8 %) aux Pays-Bas.

2. Son intérêt

Si l'importance de la liniculture n'est que secondaire pour l'ensemble de l'agriculture dans les pays producteurs voire dans la Communauté, son intérêt est toutefois loin d'être négligeable.

Il s'agit tout d'abord d'une culture spécialisée qui n'est pratiquée dans le monde occidental que par la Communauté. Les agriculteurs qui se sont spécialisés dans cette culture sont de loin les meilleurs producteurs du monde, ce qui peut être illustré par la constatation suivante. Les liniculteurs de la Communauté cultivent le lin textile dont

la fibre constitue de loin le produit principal, la graine étant un sous-produit. Des pays comme les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine cultivent à grande échelle le lin oléagineux dont la graine constitue le seul produit commerciable. Or, non seulement le rendement en fibres dans la C.E.E. est trois fois plus élevé que celui atteint en moyenne par les autres pays producteurs de lin textile, mais en plus le rendement en graines du lin textile dans la Communauté est deux fois plus élevé que la moyenne mondiale obtenue lors de la culture du lin oléagineux.

Grâce à ces rendements très élevés, les liniculteurs - qui sont situés dans les régions les plus fertiles de la Communauté ont un revenu qui s'approche de celui obtenu lors de la culture d'autres productions agricoles telles que le blé, la betterave sucrière et le colza qui bénéficient d'un soutien nettement plus élevé que le lin.

Il s'agit donc d'un "know-how" qui vaut la peine de conserver.

En outre, le lin est la seule fibre naturelle produite par la Communauté en quantité suffisante pour couvrir les besoins de son industrie transformatrice.

D'autre part la liniculture représente un intérêt particulier pour les cultivateurs des régions maritimes depuis le Groningue aux Pays-Bas jusqu'au Calvados en France où cette culture est concentrée.

Les organisations professionnelles de producteurs agricoles dans les trois pays producteurs ont toujours été pleinement conscients de l'intérêt de la liniculture dans les régions à vocation linière. Leur action devant les autorités publiques en vue d'obtenir les mesures qu'elles estimaient nécessaires au maintien de la liniculture en sont la preuve.

En effet, le lin s'élève comme une culture intéressante de remplacement dans la rotation étant donné son cycle végétatif très court (100 jours) et les faibles travaux culturels qu'elle nécessite et qui ont lieu à une époque favorable de l'année (semis fin mars-début avril; récolte

fin juillet-début août). En plus la liniculture permet dans les régions qui ne pratiquent pas le rouissage à terre, certaines sous-cultures telles que le trèfle qui procurent un revenu supplémentaire. Le lin peut même être suivi d'une arrière-culture (p.e. de choux) lorsque la linière se trouve libérée suffisamment tôt.

Si pourtant les emblavements ont accusé les trois dernières années une nette diminution à tel point qu'ils se limitent actuellement à environ 60.000 hectares alors que les superficies à vocation linière dépassent 200.000 hectares, cela tient au fait que la rentabilité est devenu insuffisante par rapport aux cultures concurrentes.

Il est clair que si sa rentabilité demeure insuffisante, la liniculture disparaîtra, ce qui aurait de lourdes conséquences.

Non seulement le remplacement des superficies actuellement consacrées au lin par d'autres productions qui conviennent aux sols riches (p.e. blé, betteraves sucrières, colza) aggraverait les excédents agricoles mais l'industrie du rouissage-teillage et les importantes activités connexes seraient à leur tour condamnés à disparaître, alors que l'approvisionnement de la filature et du tissage seraient très sérieusement menacé. Il est à noter à ce sujet que le matériel employé dans la liniculture, le rouissage, la filature et en certaine mesure dans le tissage, convient uniquement pour la transformation du lin.

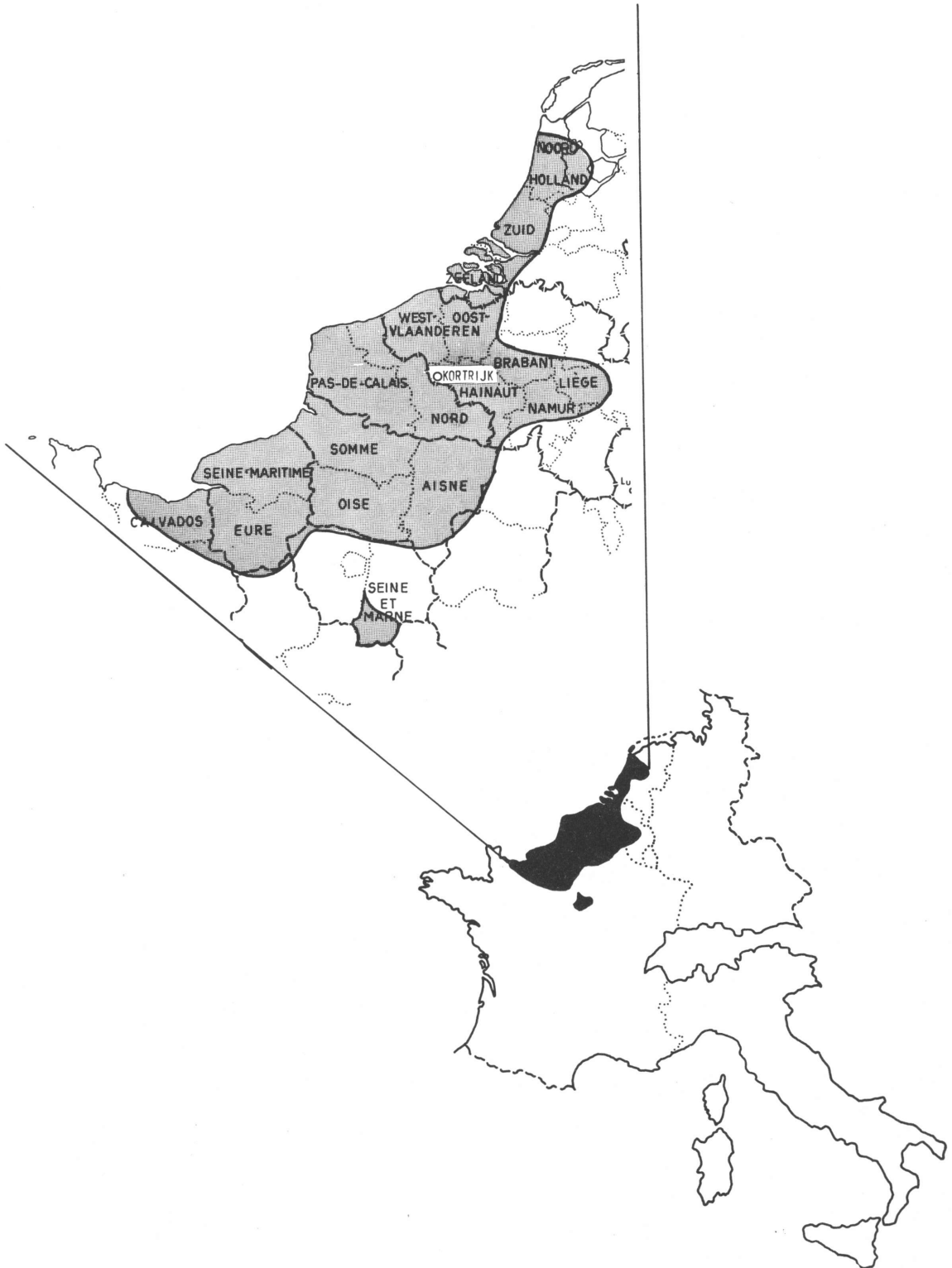
3. Localisation

Des terrains riches en humus et assez perméables à l'eau ainsi qu'un climat tempéré et humide conviennent le mieux pour la liniculture.

De ce fait ce sont essentiellement les régions maritimes de la Mer du Nord, du Pas de Calais et de la Manche qui possèdent une vocation linière (voir carte 1). Les liniculteurs se trouvent ainsi concentrés dans une zone cotière qui s'étend du Groningue (Pays-Bas) au Calvados (France) sur une longueur de 700 km avec une largeur d'à peine 50 km aux Pays-Bas et de moins de 200 km en Belgique et en France.

LOCALISATION DE LA LINICULTURE DANS LA C.E.E.

(Départements ou provinces cultivant au moins 1.000ha.)



En 1967, l'on s'adonnait à la liniculture que dans un nombre très limité de régions de la Communauté : Pays-Bas 9 provinces, Belgique 9 provinces, France 14 départements. Seulement dans les 17 provinces ou départements suivants, dont 3 aux Pays-Bas, 5 en Belgique et 9 en France, les superficies cultivées en lin dépassaient 1.000 hectares :

Seine Maritime	F	13.358 ha	Brabant	B	1.952
Eure	F	8.835	Oise	F	1.909
Nord	F	8.002	Namur	B	1.622
Calvados	F	6.142	Aisne	F	1.457
Pas de Calais	F	4.513	Liège	B	1.440
West-Vlaanderen	B	4.235	Noord-Holland	PB	1.342
Zeeland	PB	4.056	Flevoland	PB	1.295
Hainaut	B	3.621	Seine et Marne	F	1.229
Somme	F	3.176			

Le total de ces superficies s'élève à 68.184 ha, soit 93 % des emblavements communautaires.

Les nouveaux Polders et la Zélande aux Pays-Bas, les Polders, le Condroz, et la Hesbaye en Belgique, et le Nord, la Picardie et la Normandie en France sont les principaux centres de la liniculture communautaire.

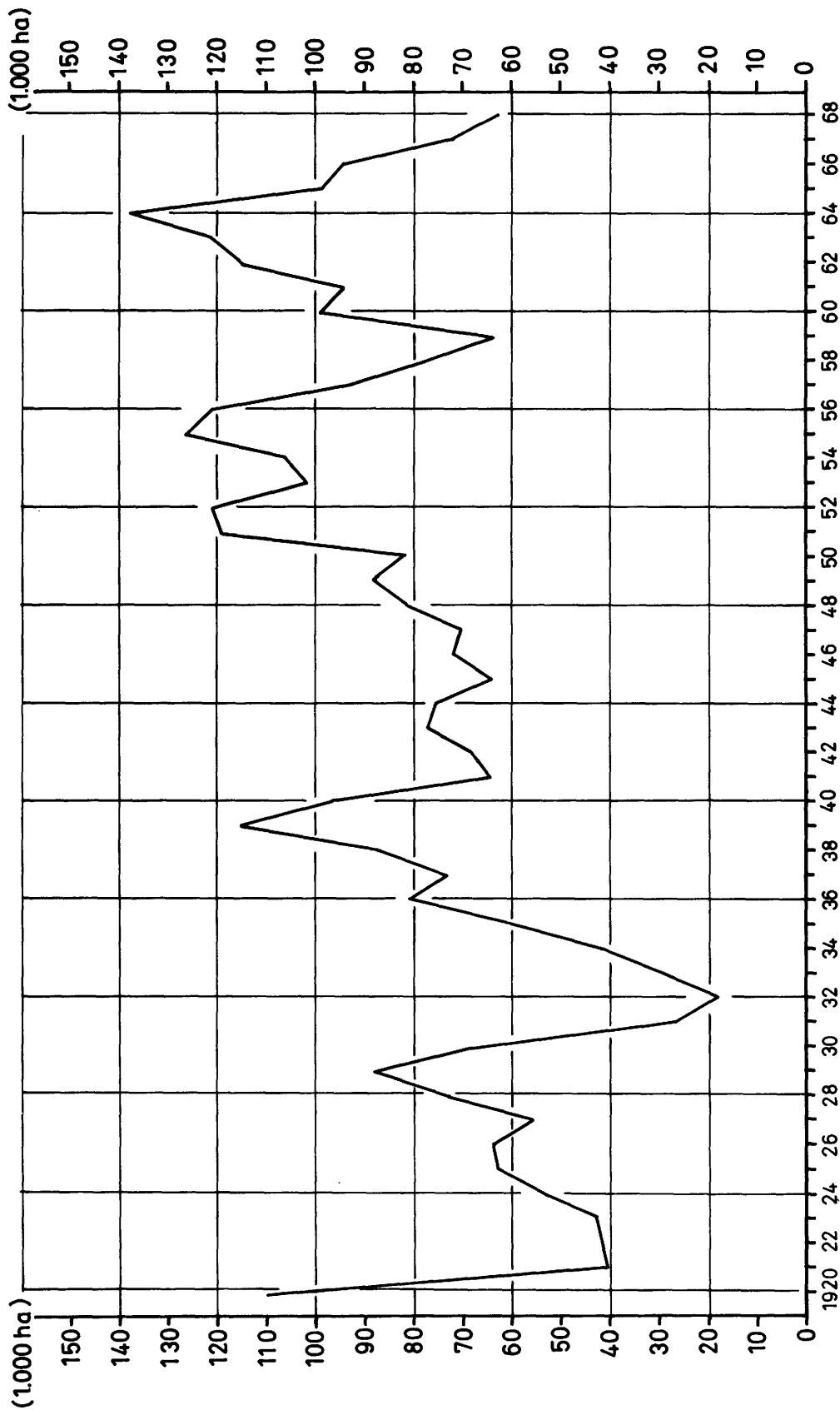
4. Evolution des emblavements

A) Pour l'ensemble de la Communauté

La graphique 1 et le tableau 1 concernant l'évolution des emblavements depuis une cinquantaine d'années démontrent que les superficies consacrées au lin ont subi parfois des fluctuations très brutales.

Il n'est pas exceptionnel de voir passer les superficies linières du simple au double (et vice-versa) en l'espace de 5 ans. Ce fut le cas pour la période de 1935 à 1939 (60.700-115.300 ha), pour la période de 1955 à 1959 (125.600-63.600 ha) pour la période de 1959 à 1964 (63.600-137.000 ha) et enfin pour la période de 1964 à 1968 (137.000-64.000 ha).

SUPERFICIES CULTIVÉES EN LIN TEXTILE DANS LA C.E.E de 1920 à 1968



CEE-D6 VI-E/5-6904.15

Graphique 1

Tableau 1 - Evolution des emblavements liniers dans la Communauté depuis 1920

Année	Ha	Année	Ha	Année	Ha	Année	Ha	Année	Ha
1920	109.903	1930	68.275	1940	97.866	1950	82.345	1960	99.609
1921	41.213	1931	27.132	1941	64.935	1951	119.684	1961	94.909
1922	41.633	1932	18.824	1942	68.006	1952	121.249	1962	115.485
1923	43.713	1933	29.866	1943	77.444	1953	102.047	1963	120.997
1924	54.166	1934	42.741	1944	74.973	1954	106.952	1964	137.344
1925	63.201	1935	60.750	1945	64.573	1955	125.575	1965	98.137
1926	64.214	1936	81.379	1946	71.873	1956	121.300	1966	94.349
1927	56.339	1937	73.650	1947	70.624	1957	93.905	1967	72.960
1928	73.525	1938	87.928	1948	81.286	1958	78.681	1968	62.554
1929	87.884	1939	115.281	1949	88.140	1959	63.594		

Malgré l'emploi de variétés plus résistantes à la verse et à la sécheresse le lin reste toujours très sensible aux effets climatiques défavorables pendant la période de végétation et de récolte, tandis que le rouissage à terre aggrave sensiblement les risques étant donné que la rentrée a forcément lieu plus tard dans l'année.

Les variations considérables de rendement en paille et en fibres qui en résultent peuvent mener à un déséquilibre sur le marché de filasses. Si l'évolution des importations de lins non occidentaux et de la conjoncture textile ou les interventions prises dans les Etats membres permettent parfois de rétablir l'équilibre, ces facteurs peuvent aussi accentuer l'effet d'une récolte communautaire excédentaire ou déficitaire par rapport aux besoins.

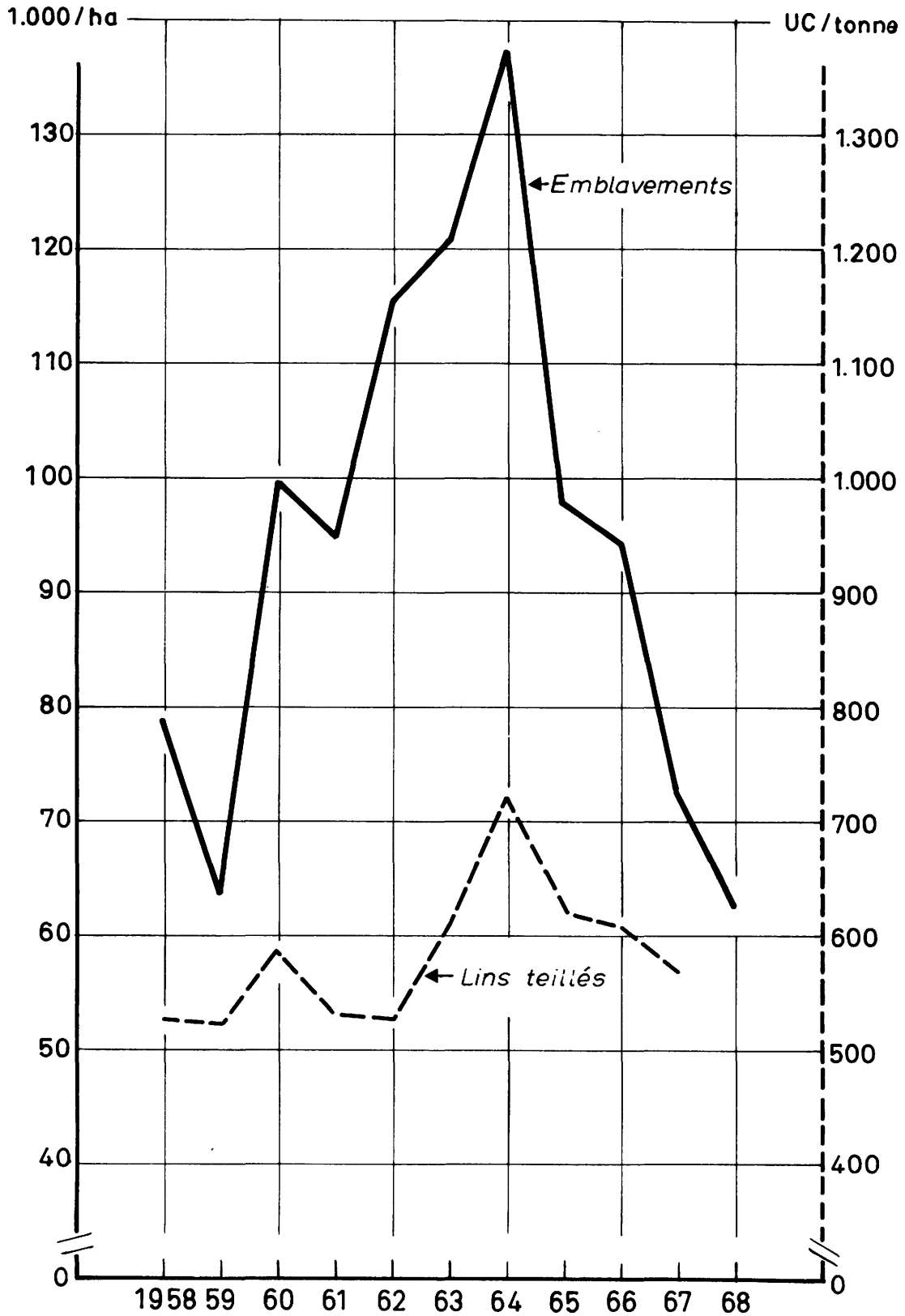
Cela explique les fluctuations importantes des cours des filasses qui se répercutent fatalement au stade de la liniculture. Il est intéressant de noter à ce sujet qu'il existe un parallélisme frappant entre l'évolution des cours de filasses et des emblavements (voir graphique 2).

Il est à noter que jusqu'à présent les chutes parfois très brutales emblavements ont toujours été suivies par une reprise très nette et qu'à travers ces fluctuations l'on peut même constater un mouvement à la hausse.

Alors que le plafond de 100.000 hectares n'a été dépassé que deux fois pendant la période de trente ans qui s'étend de 1920 à 1949, il a été généralement admis les dernières années que ce chiffre constitue un objectif raisonnable. Il a été dépassé neuf fois depuis 1949 et la moyenne des dix dernières années se trouve à ce niveau.

Etant donné que le rendement en fibres a sensiblement progressé grâce à des améliorations culturales très considérables, la production communautaire de filasses de lin peut être évaluée pour les dix dernières années au double de ce qu'elle représentait en moyenne il y a trente ou quarante ans. Il en découle qu'il est extrêmement hasardeux de prétendre que le lin a été dépassé par l'évolution moderne.

EVOLUTION DES EMBLAVEMENTS COMMUNAUTAIRES
ET DU COURS DES LINS TEILLÉS BELGES EXPORTÉS
de 1958 à 1968



CEE-DG VI-E/5-6904.16

Graphique 2

La mévente des filasses de lin survenue depuis la très forte récolte de 1964 a remis en cause non seulement ce plafond de 100.000 hectares, mais également les chances pour le lin de survivre. Toutefois, l'analyse de l'évolution de la production de lin semble indiquer qu'il s'agit plutôt d'un mouvement cyclique. Il est dès lors probable que l'actuelle diminution des emblavements pourra bientôt être enrayerée et suivie d'une reprise de sorte que l'objectif de 100.000 hectares serait de nouveau atteint et même dépassé.

B. Par pays producteur

Du tableau 2 et du graphique 3 il ressort qu'entre 1958 et 1964 les emblavements ont évolué d'une façon à peu près semblable dans les trois pays producteurs.

Les ensemencements ont repris progressivement dans les trois pays membres pour atteindre leur maximum en 1964. Bien que la reprise ait été un peu plus prononcée aux Pays-Bas où l'indice de production est passé à 191 en 1964 contre 174 pour l'ensemble de la Communauté, l'importance relative des trois pays producteurs n'a pas connu d'importants changements : environ 50 % pour la France, 30 % pour la Belgique et 20 % pour les Pays-Bas (voir graphique 4).

Par contre la crise survenue après 1964 n'a pas eu la même répercussion dans les trois pays.

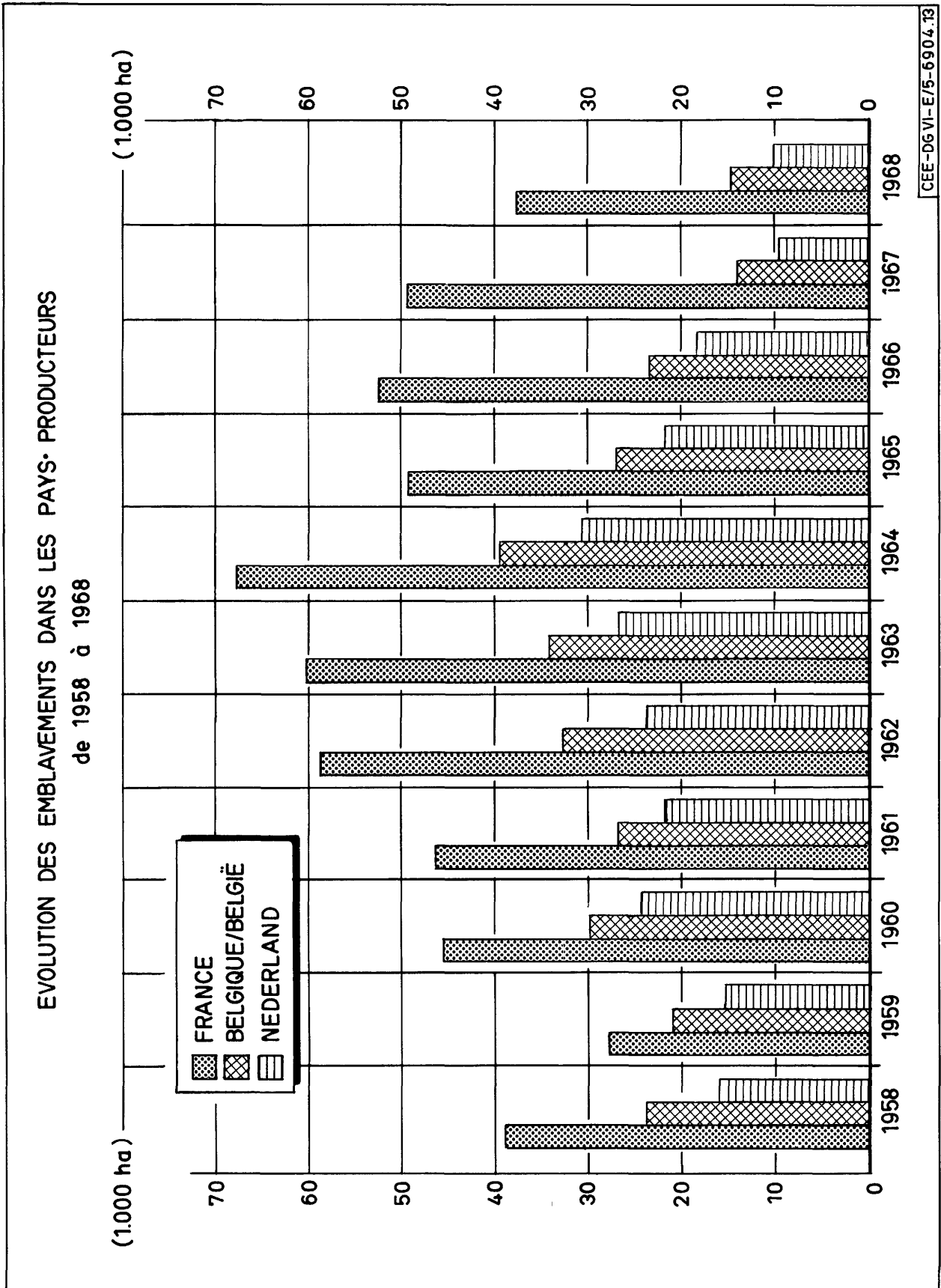
Alors que la liniculture a relativement bien résisté en France, elle a connu un déclin très net en Belgique et aux Pays-Bas.

En 1967 l'indice de production pour la France dépassait encore largement celui de 1958 tandis qu'en Belgique et aux Pays-Bas la production ne représentait plus que 59 % de ce qu'elle était en 1958.

La part de la France dans les emblavements communautaires est passée de 49 % en 1964 à 68 % en 1967 au détriment de la Belgique qui a vu baisser sa part de 29 % à 19 % et des Pays-Bas dont la part relative est tombée à 13 % contre 22 % en 1964.

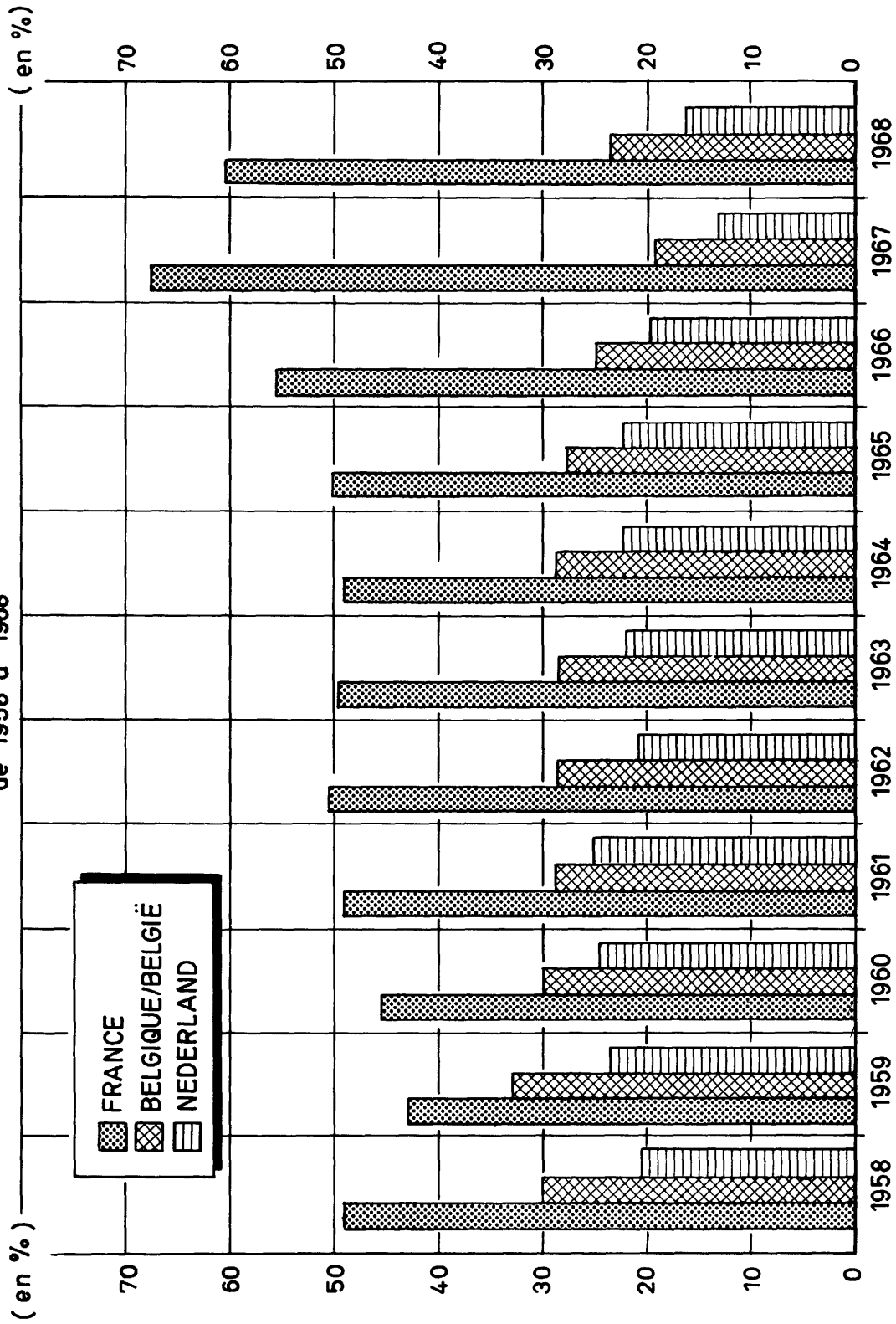
Tableau 2 - Evolution des emblavements liniers dans les pays producteurs

	Belgique			France			Pays-Bas			Total	
	Ha	indice	%	Ha	indice	%	Ha	indice	%	Ha	indice
	1958	23.765	100	30,2	38.894	100	49,4	16.022	100	20,4	78.681
1959	20.922	88	32,9	27.558	70	43,3	15.114	94	23,8	63.594	80
1960	29.831	125	29,9	45.600	117	45,8	24.178	150	24,3	99.609	126
1961	26.802	112	28,2	46.441	119	48,9	21.666	135	22,9	94.909	120
1962	32.852	138	28,4	58.879	151	51,0	23.754	148	20,6	115.485	146
1963	34.076	143	28,2	60.313	155	49,8	26.608	166	22,0	120.997	153
1964	39.346	165	28,7	67.347	173	49,0	30.651	191	22,3	137.344	174
1965	27.172	110	27,7	49.221	126	50,1	21.744	135	22,2	98.137	124
1966	23.554	99	24,9	52.462	134	55,6	18.333	114	19,5	94.349	119
1967	14.004	59	19,2	49.431	127	67,7	9.525	59	13,1	72.960	92
1968	14.621	62	23,4	37.778	197	60,4	10.155	63	16,2	62.554	80



Graphique 3

EVOLUTION DE L'IMPORTANCE RELATIVE DES PAYS PRODUCTEURS
DANS LES EMBLEVENTS LINIERS COMMUNAUTAIRES (en %)
de 1958 à 1968



CEE-DG VI - E/5-6904.14

Graphique 4

Même si les résultats pour 1968 laissent prévoir la fin de cette concentration des emblavements vers la France, il reste toutefois que la production française a pu se maintenir au niveau de 1958 alors que celle de la Belgique et des Pays-Bas ne représente plus que 60 % de ce qu'elle était en 1958.

Différentes causes peuvent être citées pour expliquer la hausse relative intervenue en France, sans pouvoir pour cela mesurer l'importance relative des différents facteurs.

Le niveau de soutien plus élevé que dans les autres pays a contribué à augmenter la résistance et le pouvoir d'achat du teillage français. Ceci constitue une des raisons majeures.

La création de coopératives de teillage, facilitée par les pouvoirs publics, dans le cadre desquelles les liniculteurs s'engagent à garantir l'approvisionnement pendant une période déterminée, a contribué également dans une large mesure à augmenter d'abord et à maintenir par la suite les emblavements liniers.

D'autre part les améliorations techniques qui ont permis une préparation plus précoce des linières ainsi que l'application d'un désherbage chimique ont eu une répercussion très favorable sur les rendements dans le département de l'Eure qui, grâce aussi à la succession de saisons relativement humides, est devenu une importante région productrice en France.

Le refus par les autorités hollandaises de toute subvention aux lins en paille hollandais exportés vers la Belgique a incité les liniers belges à s'approvisionner davantage en France. La position privilégiée des liniculteurs français qui leur permet d'écouler leur récolte dans trois directions différentes notamment vers les coopératives de teillage, vers le teillage privé français et enfin vers le teillage belge s'en est ainsi trouvée renforcée.

Enfin l'alignement des prix des autres productions agricoles en France vers le niveau communautaire plus élevé ne s'est fait sentir sur les emblavements en lin qu'avec un certain décalage.

Les chiffres concernant les emblavements communautaires en 1968 indiquent que l'importance des différents avantages de la liniculture française sur la liniculture belge et néerlandaise se trouve sérieusement affaiblie. En effet, alors qu'en France les emblavements pour 1968 accusent une nouvelle diminution, en Belgique et aux Pays-Bas par contre elles ont connu une légère reprise de sorte que l'importance relative de la France dans l'ensemble des emblavements communautaires qui avait régulièrement progressé depuis 1964 a connu une nette diminution.

5. Sa structure

La diminution récente des emblavements a provoqué une sensible baisse du nombre des liniculteurs dans la Communauté. Il est à noter à ce sujet que c'est surtout dans les régions "périphériques" c.a.d. les plus éloignées des centres de transformation ou les moins aptes à la liniculture que les agriculteurs abandonnent la culture du lin lorsque celui-ci se trouve en période de crise.

Suivant des renseignements fournis par l'A.G.P.L. (Association Générale des Producteurs du Lin) pour la France, par le Ministère de l'Agriculture pour la Belgique et par le "Bedrijfschap voor de Vlasindustrie" pour les Pays-Bas, le nombre des producteurs de lin s'élevait pour l'année 1967 à :

5.124 en Belgique
+11.000 en France
3.800 aux Pays-Bas

L'on peut donc estimer à environ 20.000 le nombre d'exploitations qui se sont livrées à la culture du lin en 1967.

Dans ces conditions la superficie moyenne des linières peut être évaluée à :

	Nombre d'exploitations	Superficie totale	Superficie moyenne
Belgique	5.124	14.004 ha	2,7 ha
France	11.000	49.431 ha	4,5 ha
Pays-Bas	3.800	9.525 ha	2,5 ha
C.E.E.	+ 20.000	72.960 ha	3,6 ha

La linière ne représente pour chaque liniculteur qu'une part relativement réduite de l'ensemble des hectares en culture. Ceci a l'avantage de diminuer les risques provoqués par les aléas de la culture de lin.

Par contre la superficie relativement peu élevée des linières ne facilite certes pas les opérations mécaniques en culture, ni l'homogénéité de la paille et de la fibre.

En Flandre et en Zélande l'on rencontre davantage de petites parcelles qu'en Wallonie ou en France.

L'étendue est la plus grande dans les nouveaux Polders des Pays-Bas où l'on connaît de vastes plaines cultivées en lin qui sont divisées en grands blocs carrés.

On a assisté à une forte poussée de la mécanisation dans la liniculture. Le rendement des arracheuses et surtout la qualité du travail fourni dans les linières versées ont été sensiblement augmentés tandis que le travail dans les andains étalés pour le rouissage à terre est devenu complètement mécanisé.

Environ 4.400 des 20.000 liniculteurs de la Communauté (22 %) sont membre d'une coopérative de teillage. Les autres cultivent le lin pour leur propre compte ou font des contrats de culture allant de la location pure au compte à demi entre liniculteur et teilleur.

Les adhérents d'une coopérative font un contrat pour un certain nombre d'années au titre duquel ils sont tout d'abord tenus de réserver un certain pourcentage de leurs terres à la culture du lin et contribuent ensuite partiellement au capital de la coopérative; celle-ci fournit les semences, les engrais et le matériel de récolte.

Les coopératives de teillage se sont surtout développées en France après la seconde guerre mondiale. Elles sont groupées au sein de la "Fédération Syndicale du Teillage agricole du Lin" (F.E.S.T.A.L.).

Au 1er janvier 1967 il y avait en France 29 teillages coopératifs sur un total de 134 entreprises de teillage en activité. Ils comptaient environ 4.000 adhérents, soit un bon tiers du total des liniculteurs.

En 1965 le total des ensemencements pour le compte de ces coopératives atteignait 16.500 ha sur une superficie totale de 49.221 ha soit un tiers du total.

En Belgique et aux Pays-Bas par contre le système coopératif n'a pas connu le même succès.

Les Pays-Bas comptent une seule coopérative de teillage avec 120 à 140 adhérents qui apportent environ 500 hectares. La capacité de l'entreprise étant supérieure à ce nombre d'hectares, elle fait appel à des liniculteurs "non coopérateurs" pour assurer son approvisionnement en matières premières.

La Belgique connaît trois coopératives de teillage avec environ 1.500 ha apportés par 200 coopérateurs.

La plus grande partie des liniculteurs "non coopérateurs" cultive le lin pour son propre compte. Ces liniculteurs "libres" espèrent ainsi retirer un revenu maximum. Ils vendent leur paille avant ou après la récolte moyennant un prix soit au poids, soit à l'hectare. Les travaux de récolte sont faits soit par le cultivateur, soit par l'acheteur.

Une minorité des liniculteurs "non coopérateurs" souscrit des contrats de culture avec un teilleur. Ce dernier loue la terre à un prix déterminé et fait les travaux de semis, de traitement et de récolte et devient propriétaire de la récolte. Il prend en charge les risques et périls de la récolte mais s'assure un approvisionnement régulier en matières premières.

En Belgique et aux Pays-Bas les pouvoirs publics n'interviennent pas dans les rapports entre liniculteurs et teilleurs, et de ce fait les contrats ne sont soumis à aucune réglementation.

Toutefois, en Belgique le droit à l'octroi de la prime à la liniculture et au teillage est lié à la déclaration de culture à l'occasion du recensement annuel agricole. Dans l'arrêté ministériel relatif à l'octroi de la prime à la liniculture il est stipulé que le bénéfice revient exclusivement au producteur nonobstant toute convention contraire.

En France par contre, la culture du lin est soumise à une réglementation officielle laquelle prévoit en outre la déclaration des superficies, l'agrément des contrats de culture ou d'achat qui codifient d'une façon assez rigoureuse les rapports entre liniculteurs et tailleurs.

6. Destination des lins en paille

La totalité des lins en paille belges est transformée en Belgique. En outre sa propre production, la Belgique fait largement appel à des lins en paille d'origine hollandaise et française.

Environ 20 % de la récolte française et 75 % de la récolte néerlandaise sont exportées uniquement pour le teillage belge. Le teillage français et hollandais travaillent uniquement des pailles indigènes.

Quoique le régime de libre circulation est d'application pour les lins en paille, la différence qui existe en matière de subventions est considérée par les milieux professionnels belges comme une mesure ayant des effets équivalents aux restrictions quantitatives à l'exportation.

La moyenne des importations belges pour la période 1958/1967 s'élève à 165.000 tonnes soit le provenu d'environ 25.000 hectares dont 102.000 tonnes ou 15.000 hectares (62 %) proviennent des Pays-Bas et 63.000 tonnes ou 10.000 hectares (38 %) sont importés de la France (voir tableau 3).

L'évolution des emblavements a eu une forte répercussion sur ces importations. A la suite du déclin très net des emblavements communautaires, les importations belges sont tombées à 137.000 tonnes en 1967 alors qu'elles dépassaient 220.000 tonnes en 1965. Le même phénomène s'est produit lors de la crise de 1959 qui a vu tomber les importations à 112.000 tonnes.

Ensuite la hausse relative des emblavements en France a provoqué une hausse des livraisons françaises de lins en paille vers la Belgique au détriment des importations belges en provenance des Pays-Bas. Alors qu'en 1963 les livraisons hollandaises représentaient environ 70 % des importations belges, elles ne représentent plus que la bonne moitié en 1967.

Tableau 3 - Evolution des importations belges de lins en paille
(tonnes)

	de la France	des Pays-Bas	total
1958	63.119	73.779	136.898
1959	45.838	66.865	112.703
1960	46.655	69.568	116.323
1961	52.936	138.383	191.319
1962	56.489	111.314	167.803
1963	60.229	128.139	188.368
1964	82.973	134.485	217.458
1965	86.699	134.939	221.638
1966	67.695	95.903	163.598
1967	66.890	70.543	137.433
1958/67	62.952	102.402	165.354

Etant donné les importantes pertes de poids au cours des opérations de rouissage et vu les coûts de transport relativement élevés pour les lins en paille, l'industrie de première transformation s'est implantée à proximité des centres de culture. La localisation favorisée de la région de Courtrai vis-à-vis des zones de culture en Belgique, en France et aux Pays-Bas en a fait le centre de la préparation et de la commercialisation de la filasse de lin.

La création et le développement du rouissage-teillage en France et le glissement de la liniculture vers la France qui en résultait ont affaibli la position dominante de la région courtraisienne en matière de localisation. En effet la diminution relative des emblavements belges contraint les liniers belges à s'approvisionner davantage dans des zones plus éloignées. Toutefois seulement 2 des 17 départements ou provinces cultivant au moins 1.000 hectares de lin (Calvados-Seine et Marne) se trouvent à plus de 250 km alors que 50 % des hectaresensemencés se trouvent à moins de 150 km.

La grande masse des lins en paille reste toujours accessible aux liniers belges. D'ailleurs, les coûts supplémentaires relatifs à l'envoi de lins en paille en provenance de zones plus éloignées sont en grande partie neutralisés par le fait que le Courtraisis s'est non seulement maintenu comme centre de commercialisation pour les fibres mais aussi parce qu'il est devenu le centre de l'industrie de panneaux agglomérés vers lequel les anas (35 % du poids des lins en paille) doivent être expédiés.

CHAPITRE II - LE ROUISSAGE-TEILLAGE

1. La production communautaire

L'on ne dispose pas de statistiques concernant l'activité de l'industrie du rouissage-teillage de lin dans la Communauté.

En Belgique seules les entreprises occupant 5 personnes ou plus sont soumises au recensement industriel relatif à la production. Etant donné la structure familiale du rouissage-teillage belge, une grande partie des entreprises et de la production n'est pas visée par ce recensement.

De même les Pays-Bas ne peuvent pas fournir des statistiques en ce domaine.

En raison de l'octroi d'une subvention "ad valorem" le rouissage-teillage français dispose d'une comptabilité détaillée de sa production.

Compte tenu de l'absence de statistiques concernant l'activité dans le secteur du rouissage-teillage de la Communauté il est nécessaire de recourir à des estimations pour se faire une idée de la production communautaire de filasses et de sous-produits.

En appliquant des rendements moyens aux hectares ensemencés l'on peut évaluer d'une manière approximative la production de pailles, de fibres, de graines, de paillettes et d'anas (voir tableau 4).

Il est à noter toutefois que ces rendements connaissent d'importantes fluctuations selon les circonstances atmosphériques malgré l'emploi de variétés plus résistantes à la sécheresse et à la verse d'une part et une mécanisation très poussée des travaux culturels d'autre part.

Ensuite la méthode employée ne tient pas compte du fait qu'une partie de la récolte de lins en paille est parfois transformée par le rouissage-teillage un ou deux ans plus tard.

Le rendement moyen à l'hectare peut être estimé à 7.500 kg de lins en paille, qui donnent en moyenne 1.350 kg de fibres, 800 kg de graines, 800 kg de paillettes et 2.500 kg d'anas, le restant étant perdu en cours de transformation.

Tableau 4 - Production communautaire estimée de filasses et de sous-produits (1)

	Emblavements ha	Paille 7500 kg/ha	Filasse 1350 kg/ha	Graines 800 kg/ha	Paillettes 800 kg/ha	anas 2500 kg/ha
1958	78.681	590.108	106.220	62.945	62.945	196.703
1959	63.594	476.955	85.852	50.875	50.875	158.985
1960	99.609	747.068	134.473	79.687	79.687	249.023
1961	94.909	711.818	128.127	75.927	75.927	237.273
1962	115.485	866.138	155.905	92.388	92.388	288.713
1963	120.997	907.478	163.346	96.798	96.798	302.493
1964	137.344	1.030.080	185.414	109.875	109.875	343.360
1965	98.137	736.028	132.485	78.510	78.510	245.343
1966	94.349	707.618	127.371	75.479	75.479	235.873
1967	72.960	547.200	98.495	58.368	58.368	182.400
1958/1967	97.607	732.049	131.768	78.086	78.086	244.018

(1) Dans ce calcul il n'a pas été tenu compte des variations annuelles dans les rendements

La production moyenne s'élève pour la période 1958-1967 à environ :

750.000 tonnes de lins en paille
135.000 tonnes de filasses
80.000 tonnes de graines
80.000 tonnes de paillettes (pour l'alimentation du bétail)
250.000 tonnes d'anas

Il est à noter que pendant les années de forte production la vente des sous-produits n'a pas donné lieu à des difficultés. Par contre les grandes fluctuations dans la production de filasses ont parfois déséquilibré complètement le marché.

Les fluctuations du marché ont été largement accentuées par le développement du rouissage à terre. En effet en cas du rouissage à eau, une éventuelle production supplémentaire de lins en paille dépasse la capacité existante du rouissage de sorte que le rouissage et par conséquent le teillage sont nécessairement reportés. Par contre en cas du rouissage à terre la production entière de pailles est forcément rouie au moment de la récolte et de ce fait immédiatement rendue apte au teillage et à la vente.

2. Localisation de l'industrie du rouissage-teillage

L'industrie du rouissage-teillage belge se trouve concentrée en Flandre Occidentale dans la vallée de la Lys et celle des Pays-Bas est localisée essentiellement en Zélande. En France par contre le rouissage-teillage est dispersé dans les différentes zones de culture.

Faute de statistiques concernant la production il est nécessaire de recourir à des estimations pour répartir la production communautaire entre les pays-producteurs.

La destination des lins en paille constitue la seule base pour se faire une idée de l'importance relative des pays producteurs.

a. Pays-Bas

D'après les renseignements fournis par la "Stichting voor de Nederlandse Vlasteelt en Vlasbewerking" les lins en paille ont été dirigés sur les destinations suivantes (en ha) :

	<u>Emblavements</u>	<u>Teillage hollandais</u>	<u>Teillage belge</u>
1958	16.022	7.337	8.685
1959	15.114	6.944	8.170
1960	24.178	6.759	17.419
1961	21.666	6.542	15.124
1962	23.754	8.534	15.220
1963	26.608	8.234	18.374
1964	• 30.651	9.541	21.110
1965	21.744	7.434	14.310
1966	18.333	6.133	12.200
1967	9.525	3.175	6.350
1958/67	20.759	7.063	13.696

b. La France

Compte tenu des exportations vers la Belgique à raison de 6.700 kg/ha, les destinations des lins en paille français ont été les suivantes (en ha) :

	<u>Emblavements</u>	<u>Teillage français</u>	<u>Teillage belge</u>
1958	38.894	29.473	9.421
1959	27.558	20.717	6.841
1960	45.600	38.637	6.963
1961	46.441	38.540	7.901
1962	58.879	50.448	8.431
1963	60.313	51.324	8.989
1964	67.347	54.963	12.384
1965	49 .221	36.281	12.940
1966	52.462	42.358	10.104
1967	49.431	39.447	9.984
1958/67	49.615	40.219	9.396

c. La Belgique

Pour le teillage belge enfin l'approvisionnement en lins en paille a évolué comme suit :

Importations

	<u>emblavements</u>			
	<u>belges</u>	<u>de la France</u>	<u>des Pays-Bas</u>	<u>total</u>
1958	23.765	9.421	8.685	41.871
1959	20.922	6.841	8.170	35.933
1960	29.831	6.963	17.419	54.213
1961	26.802	7.901	15.124	49.827
1962	32.852	8.431	15;220	56.503
1963	34.076	8.989	18.374	61.439
1964	39.346	12.384	21.110	72.840
1965	27.172	12.940	14.310	54.422
1966	23.554	10.104	12.200	45.858
1967	14.004	9.984	16.350	30.338
1958/67	27.232	9.396	13.696	50.324

D'après ces calculs l'industrie du rouissage-teillage des trois pays producteurs aurait transformé le nombre d'hectares suivant :

	<u>rouissage-teillage</u>	<u>rouissage-teillage</u>	<u>rouissage-teillage</u>
	<u>belge</u>	<u>français</u>	<u>hollandais</u>
1958	41.871	29.473	7.337
1959	35.933	20.717	6.944
1960	54.213	38.637	6.759
1961	49.827	38.540	6.542
1962	56.503	50.448	8.534
1963	61.439	51.324	8.234
1964	72.840	54.963	9.541
1965	54.422	36.281	7.434
1966	43.858	42.358	6.133
1967	30.338	39.447	3.175
1958/67	50.324	40.219	7.063

En appliquant un rendement fixe de 1.350 kg de fibres aux hectares travaillés, l'on peut arriver à une estimation approximative de la production de filasses dans les trois pays.

Etant donné les grandes variations dans le rendement d'une année à l'autre, pareille méthode ne peut donner qu'un ordre de grandeur qui dans l'ensemble ne semble pas très éloigné de la vérité.

Evolution de la production de filasses

	<u>Belgique</u>			<u>France</u>			<u>Pays-Bas</u>			<u>C.E.E.</u>	
	tonnes	indice	‰	tonnes	indice	‰	tonnes	indice	‰	tonnes	indice
1958	56.526	100	53,2	39.789	100	37,5	9.905	100	9,3	106.220	100
1959	48.510	86	56,5	27.968	70	32,6	9.374	95	10,9	85.852	81
1960	73.188	129	54,4	52.160	131	38,8	9.125	92	6,8	134.473	127
1961	67.266	119	52,5	52.029	131	40,6	8.832	90	6,9	128.127	121
1962	76.279	135	48,9	68.105	172	43,7	11.521	116	7,4	155.905	147
1963	82.943	147	50,8	69.287	174	42,4	11.116	112	6,8	163.346	154
1964	98.334	174	53,0	74.200	186	40,0	12.880	130	7,0	185.414	175
1965	73.170	129	55,5	48.979	123	36,9	10.036	101	7,6	132.485	125
1966	61.908	110	48,6	57.183	144	44,9	8.280	84	6,5	127.371	120
1967	40.956	72	41,6	53.253	134	54,1	4.286	44	4,3	98.495	93
1958/67	67.938	120	51,6	54.295	136	41,2	9.535	96	7,2	131.768	124

La production moyenne de filasses pour la période 1958-1967 peut être évaluée à 132.000 tonnes. En 1967 elle ne représente plus que la moitié de ce qu'elle représentait en 1964.

Quant à la répartition de la production globale de filasses sur les trois pays, on constate, tout comme pour les emblavements, une même concentration vers la France, mais dans une mesure encore plus prononcée.

Depuis 1959 jusqu'en 1964 l'activité dans le secteur rouissage-teillage a repris dans les trois pays. L'intensité de ce mouvement a été néanmoins différente selon ces pays : l'indice de production est monté à 186 en France et à 174 en Belgique contre 130 seulement aux Pays-Bas.

Le rouissage-teillage hollandais a été très durement touché par la crise survenue depuis 1964 étant donné qu'en 1967 sa production représentait seulement 44 ‰ de ce qu'elle était en 1958. Les liniers belges ont mieux résisté puisque l'indice relatif à la production du rouissage-teillage belge est à 72 ‰ par rapport au niveau de 1958. La France a été incontestablement la moins touchée étant donné que la production y dépasse encore largement (indice 134) le niveau de 1958.

Il en résulte que la part relative de la France dans la production globale de la Communauté est passée pour l'année 1967 à 54,1 ‰ contre 37,5 ‰ en 1958 et cela au détriment de la Belgique (41,6 ‰ contre 53,2 ‰) et des Pays-Bas (4,3 ‰ contre 9,3 ‰).

Etant donné la grande différence qui existe dans les rendements en graines selon la zone de culture et selon le système de rouissage, il est impossible de répartir la production globale de graines sur les pays producteurs.

Il est à noter que si la filasse représente environ les trois quarts de la valeur totale des différents produits obtenus lors de la transformation des pailles dans le secteur rouissage-teillage, la graine et les anas sont toutefois des sous-produits importants étant donné qu'ils représentent respectivement 14 et 10 % de la recette du rouisseur-teilleur.

3. Structure du teillage

Au cours des dernières années on a assisté à un mouvement de concentration dans le secteur du rouissage-teillage.

Quoique l'on ne dispose pas de statistiques officielles en ce domaine, les renseignements fournis par les organisations professionnelles démontrent que le nombre d'entreprises a considérablement diminué dans les trois pays. Il peut être estimé à un millier contre 2.800 en 1958.

Nombre d'entreprises de teillage

((y compris les teillages coopératifs))

	Belgique	France	Pays-Bas	C.E.E.
1958	2.044	219	511	2.774
1967	700	136	200	1.036

Environ 40 % de ces entreprises ont un caractère familial et elles n'emploient pas de personnel salarié. Elles se trouvent en Belgique et aux Pays-Bas où le rouissage à l'eau et la spécialisation de ces artisans permettent de valoriser au maximum les pailles de haute qualité.

La diminution relative de la demande pour les lins fins a provoqué une baisse sensible du nombre de ces entreprises familiales, ce qui pose un problème parfois très pénible de reconversion.

Toutefois leur part dans la production totale n'est pas du tout négligeable étant donné le rythme et la durée élevés de travail.

La mécanisation plus poussée dans le rouissage-teillage constitue une deuxième cause de ce mouvement de concentration. Elle va de pair avec une forte diminution du nombre de salariés. Il peut être évalué à environ 4.300 dont 2.000 en France, 2.000 en Belgique et 300 aux Pays-Bas; alors qu'en 1955 seul le teillage belge employait 5.500 travailleurs.

A cause de ces entreprises familiales, le nombre moyen de salariés par entreprise est beaucoup moins élevé en Belgique et aux Pays-Bas qu'en France. Toutefois, le capital investi par ouvrier est nettement moins élevé en France du fait que le rouissage à terre nécessite des investissements moins élevés. S'il est difficile de juger sur le caractère plus ou moins industriel du rouissage-teillage dans les trois pays, toujours est-il que le mouvement de concentration est loin d'être terminé.

En effet, le perfectionnement technique se poursuit toujours tandis qu'une éventuelle expansion du séchage artificiel des lins en paille rouis à l'eau bouleverserait même complètement la structure du rouissage-teillage belge et hollandais, du fait qu'un pareil système de transformation nécessite d'importants investissements et permet un rythme de production très élevé.

D'autre part, l'industrie utilisatrice continue à demander de moins en moins des fibres de haute qualité. Ceci est dû essentiellement à des progrès techniques en filature qui permettent de produire plus vite et donc moins cher un fil de qualité suffisante en partant d'une matière première moins bonne.

CHAPITRE III - LES CONCURRENCES

Si les superficies cultivées en lin se limitent actuellement à environ 60.000 ha, c'est dû à la rentabilité insuffisante de la liniculture par rapport aux autres cultures.

En fait, les cultures qui n'ont pas un caractère très spécial exigeant soit des connaissances particulières, soit la libre disposition d'un matériel spécifique, soit une introduction dans le circuit commercial propre à ces cultures, peuvent être considérées comme des concurrents du lin.

Le cultivateur situé dans les régions de production linière a donc la faculté de choisir très largement ce qui est le plus intéressant pour lui, soit techniquement, soit économiquement.

Le parallélisme qui existe entre l'évolution des cours de filasses et les emblavements indique que si les cultivateurs abandonnent le lin, c'est pour des raisons d'ordre économique.

En tenant compte de la possibilité restreinte de commercialisation des cultures légumières (petits pois), ce sont les betteraves, les céréales et le colza (surtout en France) qui s'avèrent les véritables cultures de substitution au lin.

Etant donné que le lin exige un sol riche, les régions à vocation linière conviennent très bien pour les cultures citées précédemment et permettent d'obtenir d'excellents rendements.

La protection plus ou moins élevée dont bénéficient ces cultures de substitution exerce une répercussion néfaste sur la rentabilité de la culture du lin.

Si malgré la mévente des filasses de lin, les cours des lins en paille se sont stabilisés les cinq dernières années à un niveau nettement supérieur à celui constaté pour les dix années précédentes, ceci est dû à la concurrence accrue des productions concurrentes.

Toutefois ce redressement des cours pour le lin en paille semble insuffisant pour l'agriculteur étant donné la diminution des emblavements.

Elever davantage la rentabilité de la liniculture jusqu'au niveau des autres productions agricoles est très difficile à réaliser. Cela tient au fait que la filasse de lin produite à partir de cette matière première subit la concurrence très sévère d'autres matières textiles: lins non occidentaux, autres fibres naturelles et synthétiques.

Faute de contingents ou de prélèvements, la filasse de lin subit la concurrence parfois très sévère des lin non occidentaux. Même si les pays de l'Est ne sont pas présents pour le moment sur le marché occidental, le danger qu'ils y réapparaissent constitue une menace permanente pour le rouissage-teillage.

Le coton est un concurrent traditionnel du lin. Les subventions importantes accordées aux producteurs de coton américains diminuent la compétitivité du lin vis-à-vis de cette fibre et exercent une influence négative sur le prix de la filasse de lin.

Quant aux fibres synthétiques, elles ont certes des qualités que le lin ne possède pas. En revanche leur prix est plus élevé. D'autre part les qualités spécifiques du lin lui permettent de se réserver certains débouchés et de compléter certaines lacunes des fibres synthétiques. Les expériences récentes permettent de croire à une extension du mélange intime entre ces deux fibres. L'application de nouveaux procédés d'achèvement (permanent-press ; no iron ; soil-release) et l'augmentation du niveau de la vie, surtout dans les pays tropicaux et subtropicaux, devraient permettre au lin de maintenir et même de consolider sa position dans la mesure que son prix demeure compétitif. Cela suppose le retour à des conditions de concurrence normales au stade lins en paille. Si on refuse au lin l'extension de la protection dont bénéficient les produits agricoles concurrents, le rouisseur-teilleur s'épuisera complètement en payant la paille trop chère ou le linculteur abandonnera le lin faute d'un revenu équitable.

Toutefois, l'évolution du marché de la filasse de lin étant très sensible à la conjoncture internationale textile, les revenus du linculteur et du rouisseur-teilleur resteront toujours sujets à des fluctuations.

CHAPITRE IV - POSITION DE LA CEE DANS LE MONDE

1. Par rapport à la production mondiale textile

D'après la F.A.O. la production mondiale des principales fibres naturelles était de 18.500.000 tonnes en 1965 contre 12.500.000 tonnes pour la période de 1948-52, soit une augmentation d'environ 50 %.

La production mondiale de filasses de lin a progressé de 60 %. Elle était de 730.000 tonnes en 1965 contre 440.000 tonnes pendant la période 1948-52. De ce fait la part relative du lin dans l'ensemble des fibres naturelles a légèrement augmenté : 3,9 % en 1965 contre 3,5 % en 1948-52.

Production mondiale des principales fibres naturelles

	<u>1948-52</u>		<u>1965</u>		<u>1966</u>	
	1.000 tonnes	%	1.000 tonnes	%	1.000 t.	%
Coton	7.500	59,8	11.500	62,1	10.700	
Jute et Fibres similaires	2.280	18,2	3,450	18,6	3,600	
Laine (dessuintée)	1.302(1)	10,5	1.510	8,2	-- (2)	
Fibres dures	620	4,9	1.000	5,4	1.000	
Lin textile	440	3,5	730	3,9	700	
Chanvre	390	3,1	330	1,8	350	
Total	12.532	100,0	18.520	100,0	--	

(1) En 1957

(2) Chiffre non disponible

Source : F.A.O. Bulletin mensuel mai 1968 / juillet-août 1967

Quant aux rendements par hectare, le lin dépasse légèrement le coton pour l'ensemble des superficies mondiales : 400 kg pour le lin contre 340 kg pour le coton. Si par contre on compare la production par hectare du lin à celle du coton pour les zones de cultures les plus productives, on constate une nette avance pour le lin ; 1.200 kg pour les producteurs communautaires de lin contre 600 kg pour les producteurs de coton de l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale.

La production mondiale des fibres chimiques pouvant être évaluée à 5.350.000 tonnes en 1965, la production mondiale de fibres textiles est de 24.000.000 tonnes.

Le lin représente donc environ 3 % de l'ensemble de la production mondiale de fibres textiles.

2. Par rapport à la production mondiale de lin

a) Production de fibres

D'après la F.A.O. le total mondial des superficies consacrées au lin textile pour l'année 1966 porte sur 1.762.000 hectares avec une production globale de 701.500 tonnes de fibres (voir annexe I).

Pour une superficie de 1.403.000 ha avec une production de 461.000 t. de filasses, l'U.R.S.S. est de loin le producteur le plus important. En effet, 80 % des emblavements liniers et 65 % de la production mondiale se trouvent concentrés en U.R.S.S. La moindre importance relative de la production est due aux rendements moins élevés : seulement 330 kg à l'ha contre environ 400 kg/ha pour l'ensemble des producteurs et 1.175 kg à l'ha pour la C.E.E.

Seulement 5 % des emblavements se trouvent dans la C.E.E. mais sa production atteint 15 % du total. C'est dire que les rendements y sont nettement supérieurs par rapport à ceux obtenus par les autres pays producteurs.

Les autres pays de l'Est européen sont également des producteurs importants : 14 % de la production mais 12 % des emblavements. La Pologne (108.000 ha en 1966) y tient de loin la première place.

L'ensemble des pays de l'Est européen représente avec 1.615.000 ha 90 % des emblavements. Sa production s'élève à 565.000 tonnes soit 80 % de la production mondiale.

b) Production de graines de lin

Les superficies mondiales de lin textile et oléagineux varient entre 7.500.000 et 8.000.000 ha et la production de lin entre 3.000.000 et 3.500.000 tonnes (voir annexe II).

En 1966, la production était de 3.142.000 tonnes provenant de 6.800.000 ha, soit un rendement moyen de 460 kg par ha. Ce chiffre de production par ha pour l'ensemble des superficies est peu élevé étant donné que le rendement en graines de lin textile dans la Communauté est nettement meilleur.

L'Inde, les Etats-Unis, l'Argentine et le Canada sont les principaux producteurs de graines de lin. En 1966 la superficieensemencée dans ces quatre pays était de 4.350.000 ha et la production de 2.065.000 tonnes, ce qui représente environ 65 % des emblavements mondiaux et 70 % de la production.

D'après la F.A.O., les superficies cultivées en lin (y compris le lin oléagineux) dans la C.E.E. étaient de 102.000 ha et la production de graines de 62.000 t, soit seulement 1,5 % de l'ensemble des superficies et 2 % de la production mondiale.

Superficie et production mondiale
de graines de lin
(1966)

	<u>Superficie</u> (x 1.000 ha)	<u>Production</u> (x 1.000 tonnes)	<u>Rendement</u> (x kg/ha)
Europe	330	203	620
U.R.S.S.	1.676	607	360
Amérique du Nord	1.818	1.153	630
Amérique latine	956	672	700
Proche-Orient	58	36	620
Extrême-Orient	1.754	349	200
Afrique	131	68	520
Océanie	17	19	1120
Total Monde	6.800	3.142	460

Source : F.A.O., Rome, Production Yearbook 1964

Il est à noter que le chiffre de production avancé pour la CEE (62.000 t) pour 102.000 ha = 600 kg/ha) est certes inférieur à la réalité. Dans l'annexe II, le rendement par ha retenu pour la Belgique n'est que de 570 kg/ha alors qu'en réalité il a été beaucoup plus élevé.

Par contre, dans l'annexe III, établie par Market Report Statistics Review, la production de la CEE a été reprise pour 75.000 tonnes suivant une estimation de la Fédération de l'Industrie de l'huilerie de la CEE, ce qui donne un rendement acceptable d'environ 750 kg par ha.

CHAPITRE V - LES ECHANGES

1. Entre Etats membres

a) Lin en paille

Les échanges entre Etats membres en ce qui concerne le lin en paille se limitent à l'importation par la Belgique d'importantes quantités (moyenne 1958/67 = 165.000 tonnes) en provenance de la France et des Pays-Bas. Ce dernier pays était de loin le principal fournisseur mais la diminution relative des emblavements hollandais a contraint les liniers belges à s'approvisionner davantage en France.

b) Filasses de lin

Le trafic intracommunautaire de filasses de lin est assez important.

Etant donné que dans trois pays membres qui connaissent une activité de rouissage-teillage, la production de filasses dépasse les besoins de leur industrie utilisatrice, le surplus est nécessairement exporté.

Une partie de ces exportations est destinée aux autres pays membres qui ne produisent pas de fibres mais qui disposent bien de filatures.

C'est ainsi que la Belgique et en moindre mesure la France et les Pays-Bas exportent des quantités relativement importantes de filasses vers l'Italie et l'Allemagne.

Les exportations de la Belgique vers la France tiennent surtout au fait que la filature française demande des qualités non produites en France.

Les livraisons considérables de filasses françaises et hollandaises à la Belgique s'expliquent par le fait que le marché occidental de la filasse de lin se trouve à Courtrai. Ce centre commercial rassemble la plus grande partie de la production communautaire pour approvisionner les filatures de la C.E.E. et du monde entier.

Echanges intracommunautaires de filasses de lin

A) Exportations
(1967 - tonnes)

<u>Destination</u>	<u>Belgique</u> <u>Luxembourg</u>	<u>France</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Italie</u>
C.E.E.	42.328	44.555	10.129	560	483
Allemagne	8.574	1.624	2.503	-	102
Belg./Luxembourg	-	35.570	7.247	67	-
France	15.432	-	8	141	381
Italie	10.378	7.086	371	288	-
Pays-Bas	7.944	275	-	65	-

B) Importations
(1967 - tonnes)

<u>Origine</u>	<u>Belgique</u> <u>Luxembourg</u>	<u>France</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Italie</u>
C.E.E.	42.798	15.025	8.973	11.817	13.377
Allemagne	52	147	51	-	299
Belg./Luxembourg	-	14.551	7.986	7.454	7.729
France	35.396	-	928	1.867	4.918
Italie	9	327	8	109	-
Pays-Bas	7.341	-	-	2.387	420

2. Le Commerce international

a) Importance de la C.E.E

1. Pour la fibre

Si seulement 5 % des emblavements et 15 % de la production mondiale se trouvent dans la C.E.E., par contre la part de la Communauté dans le commerce international est très importante.

En 1966, les importations mondiales de fibres de lin (fibres longues et fibres courtes y compris les déchets) s'élevaient à 373.125 tonnes pour une valeur de 75.752.000 UC (voir annexe IV).

Les importations des pays membres étaient de 277.620 tonnes, soit 75 % du total.

Il est à noter que sur ce tableau l'U.R.S.S. ne figure pas parmi les pays importateurs.

Quant aux exportations (annexe V), il apparaît qu'en 1966, le total mondial s'élevait à 351.900 tonnes pour une valeur de 82.392.000 UC, dont 324.890 tonnes (90 %) ont été exportées par les Six. Les livraisons par l'U.R.S.S. étaient de 37.200 tonnes.

2. Pour la graine

En 1966, les importations mondiales de graines étaient de 728.500 tonnes dont 337.900 tonnes étaient importées par la C.E.E (voir annexe VI).

Quant aux exportations (voir annexe VII), la part de la C.E.E est très réduite : seulement 38.100 tonnes sur un total de 754.800 tonnes. Avec 682.000 tonnes, les pays de l'Amérique du Nord sont de loin les principaux fournisseurs.

La part de l'U.R.S.S. dans le commerce mondial de la graine de lin est extrêmement réduite.

Il est à noter que les échanges mondiaux en graines de lin ont fait l'objet de profonds changements (voir annexes VIII et IX).

De 1.900.000 tonnes en moyenne annuelle pour la période d'avant-guerre, les exportations mondiales de graines sont tombées à un chiffre variant entre 500.000 tonnes et 700.000 tonnes par an. Les exportations américaines et canadiennes ont augmentées dans des proportions considérables, alors que l'Inde, l'Argentine et l'Uruguay ont disparu du marché international des graines et n'exportent plus que des huiles et des tourteaux de lin.

Les importations des pays de la C.E.E. ont baissé de 950.000 tonnes en moyenne par an pour la période d'avant guerre, à un chiffre annuel variant entre 150.000 tonnes et 200.000 tonnes pour les années postérieures et ce, nonobstant le fait que la consommation d'huile et de tourteaux, exprimé en terme de graines, est demeurée pratiquement inchangée.

En 1934/1938, la C.E.E. a absorbé presque 50 % des exportations de graines de lin, en 1965, il s'agissait à peine de 30 %.

Elles ont également diminué en Grande Bretagne mais au Japon elles ont passé de 14.000 tonnes pour les années 1934/1938 à une moyenne de 100.000 tonnes par an actuellement.

La diminution des importations de la C.E.E. est due à la régression considérable de son industrie de trituration du lin. En 1938, la trituration portait sur environ 900.000 tonnes de graines par an alors que pour les années 1965/66, les chiffres ne comportent plus qu'une moyenne de 260.000 tonnes par an. Par contre les importations d'huiles et de tourteaux ont progressées dans la même mesure.

Ceci est dû essentiellement à la politique commerciale de l'Argentine qui interdit toute exportation de graines et au fait que le régime douanier de la Communauté est le plus libéral.

b) Commerce extérieur de la C.E.E. pour la fibre de lin

La moyenne des importations de filasse de lin par la Communauté pour la période 1962-1967 s'élève à 21.000 tonnes, ce qui représente la production d'environ 14.000 hectares communautaires de lin. (Voir tableau X)

Les livraisons par les pays de l'est européen portaient sur 16.700 tonnes, soit 80 % du total.

Il est à noter qu'il s'agit surtout d'importations de fibres courtes (étoupes).

Les livraisons des pays tiers ont été très élevées en 1962 et 1963. A cette époque là, les filateurs occidentaux craignaient une pénurie en matières premières malgré une sensible hausse des emblavements communautaires. La nervosité des filateurs a provoqué une hausse des prix ce qui a incité les producteurs communautaires à produire davantage. Une terrible surproduction était dès lors inévitable.

Du fait de l'effondrement des cours de filasses, les filateurs n'avaient plus intérêt à s'approvisionner dans les pays tiers ce qui explique la régression des importations communautaires depuis 1966 malgré la chute brutale des emblavements.

Il est à craindre qu'un éventuel redressement des cours de filasse à cause d'une diminution de la production dans la C.E.E. sera suivi d'une reprise des livraisons en provenance des pays tiers. Devant cette menace la production communautaire se trouve dépourvue de toute protection.

La moyenne des exportations de la Communauté pour la période 1962-1967 a été de 67.000 tonnes. Le Royaume-Uni est le principal client.

Les exportations portent essentiellement sur les fibres longues quoique la part des étoupes semble progresser à cause d'une évolution dans la filature qui emploie de moins en moins des lins de haute qualité. Etant donné que les filasses en provenance des pays de l'Est sont d'une qualité inférieure, cette tendance aggrave la vulnérabilité de la production communautaire.

3. Régime des échanges

Le lin en paille est exempt de droits à l'entrée dans les pays du Benelux ainsi qu'en France. Il peut être importé ou exporté sans limitation de tonnages; il n'est soumis à la perception d'aucune taxe spéciale ou droit particulier. Il est le type du produit libéré tel qu'on l'entend dans le sens du GATT.

Bien que les droits sur la filasse de lin ne soient pas consolidés à zéro, elle est exempte de droits à l'entrée dans la Communauté.

Quant aux graines de lin, l'huile de lin et les tourteaux, la situation dans les grands marchés de consommation se présente comme suit :

La C.E.E. possède de loin le régime le plus libéral : le tarif douanier est de 0 sur les graines et les tourteaux, de 5 % pour les huiles brutes et de 8 % sur les huiles raffinées.

La Grande-Bretagne applique des droits d'entrée sur les graines, mais cette mesure est pratiquement sans effet, du fait de la préférence impériale dont bénéficient les importations provenant du Canada. Les droits de douane sont de 15 % sur les huiles et de 10 % sur les tourteaux.

Au Japon, des mesures de contingentement s'ajoutent au droit de 10 % sur les huiles.

En Argentine, les droits d'entrée sont de 80 % pour les huiles et les tourteaux.

Aux U.S.A. l'effet combiné du régime douanier et des mesures applicables à l'ensemble des huiles et graisses végétales de production nationale fait obstacle à toute importation, qu'il s'agisse de graines, d'huiles ou de tourteaux.

CHAPITRE VI - LES PRIX

Il est très difficile de se faire une idée exacte sur l'évolution des prix dans le secteur du lin.

Cela tient du fait que le lin en paille et la filasse de lin représentent un éventail très ouvert de qualités pour lequel il n'existe pas de classification en types standards, ce qui rend toute cotation difficile à interpréter.

Toutefois, en se basant sur des données fournies par les organisations professionnelles ou sur des statistiques de commerce extérieur il est possible de se faire une idée sommaire de l'évolution du prix des différents produits relatifs à la culture et le rouissage-teillage de lin.

1. Lins en paille

=====

Les organisations professionnelles ne disposent pas de relevés relatifs aux prix des lins en paille.

Les statistiques d'importation de lins en paille en Belgique constituent la seule source d'information en ce domaine.

Toutefois les valeurs unitaires obtenues en partant des statistiques d'importation appellent certaines réserves :

- elles ne concernent qu'une partie de la production (environ 25 %)
- elles varient non seulement suivant l'évolution du marché de la filasse mais aussi suivant la qualité de la récolte
- elles sont plus élevées que les prix touchés par les producteurs étant donné qu'elles comprennent les frais supportés depuis l'achat jusqu'au moment de franchir la frontière.

La valeur unitaire pour les lins en paille importés en Belgique (en provenance de la France et des Pays-Bas) a évolué de la manière suivante (en U.C. par tonne) :

	<u>Lins en paille</u> <u>non égrenés</u>	<u>Lins en paille</u> <u>égrenés</u>
1958	42, 20	51,40
1959	50,60	59,00
1960	56,80	71,60
1961	51,40	59,60
1962	57,60	66,80
1963	61,60	72,80
1964	64,20	74,60
1965	61,60	68,60
1966	60,00	69,00
1967	60,60	64,20

Les dernières années -exception faite pour l'année 1964 en raison de la hausse sensible des cours de filasses- la valeur unitaire des lins en paille non égrenés s'est stabilisé à environ 60 U.C./tonne, ce qui est nettement supérieur à celle constatée pour les années précédentes. Ceci est dû à la concurrence accrue des autres productions agricoles pour lesquelles une organisation commune du marché a amélioré le revenu ou garanti l'écoulement.

Toutefois ce redressement des cours pour le lin en paille semble insuffisant étant donné la diminution des emblavements.

D'autre part cette évolution s'est faite au détriment de la rentabilité du rouissage-teillage qui a vu évoluer les cours de la filasse en sens inverse.

2. Filasses de lin

=====

On peut se faire une idée de l'évolution des prix de la filasse de lin en se basant soit sur le prix d'une qualité déterminée de lin français soit sur la valeur unitaire telle qu'elle ressort des statistiques belges d'exportation.

L'organisation professionnelle française a suivi l'évolution du prix d'un type de lin moyen roui à terre, dit "M". Cette cotation a l'avantage de porter sur une qualité plus ou moins stable. Par contre elle ne dit rien pour les autres qualités.

D'autre part, Courtrai étant le centre mondial du marché linier qui rassemble la plus grande part de la production communautaire pour l'expédition dans le monde entier, les filasses de lin belges exportées peuvent être considérées comme les plus représentatives pour la production communautaire. Par contre les fluctuations sont partiellement dues à des changements dans la qualité qui varie selon la nature de la matière première et la méthode de transformation.

Il est à noter qu'il est difficile de comparer les prix français et belges étant donné qu'il s'agit d'un produit différent obtenu par une méthode de transformation nettement divergente. D'autre part les valeurs unitaires comprennent la marge bénéficiaire et les frais au stade négoce.

On constate que, suite à la nervosité de la filature en 1963, les cours de la filasse de lin ont connu une hausse aussi nette que temporaire. Depuis ils se sont effondrés et ce mouvement de baisse s'est poursuivi jusqu'en 1968. S'il a pris fin en ce moment, il reste tout de même que le niveau actuel des prix est nettement insuffisant pour garantir la rentabilité dans le secteur du rouissage-teillage et pour maintenir les emblavements à un niveau normal.

Prix du lin français
"M" - roui terre
(U.C./tonne)

	<u>Janvier</u>	<u>Avril</u>	<u>Juillet</u>	<u>Octobre</u>
1959	341	326	326	376
1960	481	441	406	432
1961	431	461	431	421
1962	401	401	431	451
1963	506	501	546	601
1964	656	616	591	501
1965	491	486	501	540
1966	526	526	501	456
1967	442	422	435	443
1968	412	409	414	

Valeurs unitaires des filasses de lin
belges exportées
(U.C./Tonne)

	<u>Lins teillés</u>	<u>Lins brisés</u>	<u>Etoupes</u>
1958	527,20	337,40	245,80
1959	524,40	332,80	215,20
1960	585,80	418,20	252,00
1961	533,00	409,20	254,40
1962	528,00	393,40	301,80
1963	610,00	452,20	359,80
1964	720,20	487,60	324,20
1965	620,80	426,60	280,20
1966	609,20	442,00	261,60
1967	570,80	379,20	247,40

Il est à noter que si l'on peut constater un parallélisme frappant entre l'évolution des emblavements et des cours de filasses de lin, par contre ce parallélisme n'existe pas entre l'évolution des prix du lin et celui du coton (voir graphique 5).

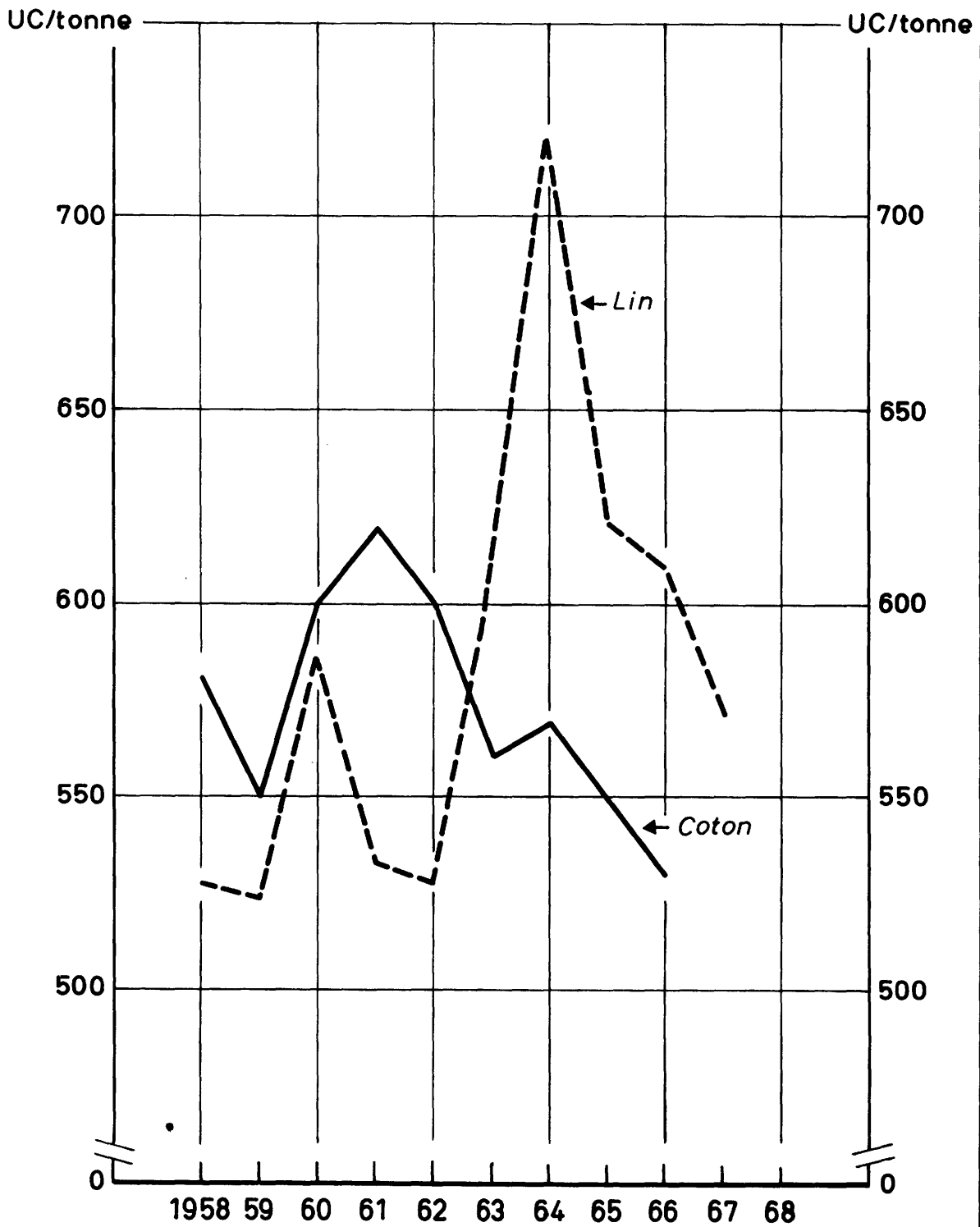
Il semble donc que nonobstant une influence indéniable de la conjoncture générale textile, le prix de la filasse de lin est surtout déterminée par la situation spécifique dans ce secteur.

	Valeur unitaire pour le lin teillé belge (U.C./tonne)	Prix du coton (1) (U.C./tonne)
	<hr/>	<hr/>
1958	527	580
1959	524	550
1960	586	600
1961	533	620
1962	528	600
1963	610	560
1964	720	570
1965	621	550
1966	609	530
1967	571	

(1) Prix à l'importation du Royaume Uni, des Etats-Unis, Texas, middling 15/16 in c.a.f. Liverpool

Source : FAO - Production Yearbook 1967

EVOLUTION DES PRIX DES LINS TEILLÉS ET DU COTON *)
de 1958 à 1967



*) Lins teillés : prix belges à l'exportation
Coton : prix caf Liverpool

CEE-DG VI-E/5-6909.71

Graphique 5

Sous-Produits

Le prix mondial pour les graines de lin du Canada a évolué comme suit (U.C./tonne) :

	(1)	(2)
1960	145	146
1961	150	151
1962	148	149
1963	136	135
1964	136	135
1965	133	133
1966	128	128
1967	136	135

(1) Canada n° 1 - embarquement le plus proche CAF Londres - Source FAO

(2) CAF Ports mer du Nord - Source BML

D'autre part, suivant les renseignements fournis par l'organisation professionnelle des rouisseurs-teilleurs belges le prix touché par le rouissage-teillage belge (départ rouissage-teillage) a évolué de la façon suivante (U.C/Tonne métrique) :

1960	116
1961	122
1962	123
1963	115
1964	110
1965	117
1966	117
1967	128

La différence entre ces deux séries de prix tient au fait qu'ils ne s'appliquent pas au même niveau (prix C.A.F. - prix au producteur) ni au même produit (graines de lin oléagineux et graines de lin textile).

Aux Pays-Bas les prix pour la graine de lin doivent être les mêmes qu'en Belgique tandis qu'en France, à cause d'une subvention accordée à la production, le prix est plus élevé pour une qualité moins bonne (à cause du rouissage à terre).

Quant aux autres sous-produits, suivant l'organisation professionnelle belge, leur prix (départ rouissage-teillage) aurait évolué comme suit (U.C./tonne) :

	<u>Paillettes</u>	<u>Anas</u>
1960	15,0	20,0
1961	6,6	26,0
1962	18,0	22,0
1963	18,4	27,0
1964	12,0	30,0
1965	16,0	24,0
1966	25,0	30,0
1967	28,0	35,0

Aux Pays-Bas le prix de ces deux produits est le même qu'en Belgique tandis qu'en France à cause du rouissage à terre la qualité des paillettes est inférieure tandis que pour les anas le prix y est moins élevé en raison d'une perte de qualité et des coûts de transport supplémentaires nécessaires à leur acheminement vers l'industrie de panneaux située dans la région courtraisienne.

CHAPITRE VII - DISPOSITIONS PRISES PAR LES ETATS MEMBRES

1. Leur but

=====

Une grande partie de la production communautaire de filasse devant être exportée, et compte tenu de la concurrence des matières textiles importées, son prix doit nécessairement s'aligner sur le prix mondial des textiles concurrents.

D'autre part, les droits d'importation sur la filasse de lin sont consolidés à zéro.

Une protection à la frontière s'avère donc impossible. Devant ce manque de protection les pouvoirs publics dans les trois pays producteurs de la Communauté ont eu recours à des dispositions en faveur du lin.

Ces interventions ont été prises dans le but de maintenir la production à un niveau suffisant pour approvisionner l'industrie transformatrice et de garantir aux producteurs un revenu comparable à celui des autres productions agricoles tout en permettant au lin de garder sa compétitivité vis à vis des autres matières textiles.

D'autre part, en vue d'atténuer les fluctuations des prix, les pouvoirs publics de la Belgique et de la France ont contribué à faciliter le stockage de filasses.

2. Les interventions

=====

La situation en matière de subventions pour la campagne 1967-68 était la suivante :

a. En Belgique

Le gouvernement belge qui, depuis quelques années subventionne la liniculture, a effectué en 1967 également une aide au rouissage-teillage.

La situation était la suivante :

- sur la production nationale : (1)

1. prime à la liniculture : 2.000 F.B. (40.U.C.) à l'hectare

2. prime au rouissage-teillage : 2.500 F.B. (50 U.C.) à l'hectare

(1) Arrêté ministériel relatif à l'octroi de subsides pour le lin du 8 septembre 1967 (moniteur belge du 6 octobre 1967)

- sur les pailles importées : (1)
un crédit global de 15.000.000 F.B. (300.000 U.C.) à répartir entre les quantités importées, avec un maximum de 1.000 F.B. (20 U.C.) par hectare. Il a été tenu compte d'une production estimée de 7.000 kg de lin en paille par ha.
- sur les filasses produites :
avancement de fonds à intérêt réduit sur des filasses placées sous warrant.

b. En France

En France, l'aide est affectée à de nombreux objectifs. Il est impossible de la calculer d'une manière exacte.

Souvent des crédits sont mis à disposition qui sont épuisés selon les nécessités. D'autre part, le montant de la subvention au rouissage-teillage varie continuellement, étant donné qu'elle est fonction du prix des filasses.

Le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) est l'autorité qui dispense l'aide. Pour l'année 1967/68 le mécanisme d'intervention était le suivant : (2)

1. prime à la liniculture : 110 FF (22 U.C.) à l'hectare, dans la limite d'un objectif cultural de 50.000 ha; cette prime est également allouée aux producteurs qui vendent leur récolte pour l'exportation.
Crédit affecté : 5.500.000 FF
2. prime de teillage : 6 % du prix de cession des lins teillés, augmentée à 7 % pour les entreprises ayant décidé de se grouper pour la commercialisation.
Crédit affecté : 6.600.000 FF
3. subvention dans le cadre d'un programme technique de modernisation de la culture et de la production linière.
Crédit affecté : 600.000 FF
4. Subvention accordée au groupement national interprofessionnel linier (GNIL)
Crédit affecté : 800.000 FF
5. prime d'encouragement à la production de semences sélectionnées : 0,45FF/kg (0,09 U.C.)
Crédit affecté : 450.000 FF

(1) Arrêté Royal du 20 août 1968 octroyant une prime aux entreprises qui s'occupent de la préparation des filasses de lin (moniteur Belge du 10 septembre 1968)

(2) Décision 67-24 du 6.4.1967 du Ministère de l'Agriculture, sur avis du Conseil de Direction du F.Q.R.M.A.

6. subvention au Comptoir des filasses (organisme de stockage) par moyen de prêts divers.

D'autre part il existe un prix de soutien pour la graine : 82 FF/100 kg (16,4 U.C.) au stade organisme stockeur (prix au producteur : 78 FF = 15,6 U.C.).

c. Aux Pays-Bas

- pas de prime à la liniculture
- prime au rouissage-teillage : 232 florins à l'hectare (64 U.C.)
dont 32 florins (8,8 U.C.) sont réservés pour la recherche scientifique. (1)

Il est à noter que les lins en paille exportés ne bénéficient pas de la subvention de 232 florins étant donné qu'elle est réservée aux lins en paille travaillés aux Pays-Bas.

Pour la campagne 1968-1969 la situation en matière d'aides a quelque peu changé.

Quant à la Belgique, il y a reconduction de la subvention relative à la production de lins en paille belges alors que la prime pour les lins en paille importés a été portée à 2.000 F.B./ha (40.U.C.). Les modalités d'application ne sont pas encore fixées.

En France le prix de soutien pour la graine a été majoré de 8 FF par quintal, soit 90 FF (18 U.C.) au stade organisme stockeur et 86 FF (17,2 U.C.) au producteur.

En ce qui concerne les Pays-Bas, l'aide globale au rouissage-teillage a été portée à 320 fl. à l'hectare (89 U.C.) dont 270 fl. sont octroyés directement au rouisseur-teilleur, le reste étant réservé pour des améliorations des structures.

Si on calcule l'incidence de toutes ces aides directes à la production, l'on s'aperçoit que le soutien est très différent selon la destination des lins en paille.

En effet, les lins en paille transformés dans la Communauté bénéficient selon leur destination des subventions suivantes (calculées à l'hectare pour la campagne 1967/68) :

- lins en paille belges transformés en Belgique	: 4.500 F.B. = 90 U.C.
- lins en paille hollandais transformés aux Pays-Bas	: 232 fl. = 64 U.C.
- lins en paille hollandais transformés en Belgique	: 1.000 F.B. = 20 U.C.
- lins en paille français transformés en France (estimation)	: 490 F.F. = 98 U.C.
- lins en paille français transformés en Belgique	: 2.100 F.B. = 42 U.C.

(1) Décision du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

On notera que même en France, où l'aide accordée est la plus élevée, le soutien à la production linière est nettement inférieur à celui dont bénéficient les productions agricoles concurrentes (voir annexe XI).

3. Analyse critique de ces mesures

=====

La prime en Belgique et aux Pays-Bas et celle payée à la liniculture en France sont accordées forfaitairement sur la base des hectares ensemencés ce qui facilite extrêmement et l'application et le contrôle.

Quoiqu'en principe une pareille aide ne dirige pas la production vers les meilleurs liniculteurs et les meilleures zones de production, il est toutefois à noter qu'elle ne représente en fait qu'un revenu garanti assez réduit tandis que la plus grande partie de la recette totale dépendra de la réussite de la récolte.

Un pareil système pourrait néanmoins conduire à des situations abusives si l'aide représente une part importante du revenu du liniculteur.

En Belgique les mesures d'application stipulent que seules les personnes dont l'agriculture représente l'activité principale peuvent bénéficier de l'aide, ce qui donne lieu à un bon nombre de contentieux.

D'autre part, le système belge favorise la production nationale de lins en paille ce qui avantage les rouisseurs-teilleurs qui achètent leurs matières premières en Belgique au détriment de ceux qui font appel à des lins en paille français ou hollandais. La différence en matière de subventions est surtout importante lorsqu'il s'agit de lins en paille en provenance des Pays-Bas du fait que ces lins ne bénéficient pas d'une prime à la liniculture dans le pays d'origine.

En France la prime au rouissage-teillage est octroyée "ad valorem" c.à.d. sur la valeur de la filasse vendue, ce qui suppose un contrôle extrêmement encombrant.

D'autre part, un pareil système comporte l'anomalie suivante : le bénéficiaire touche davantage de subvention lorsque les prix sont élevés tandis qu'il en touche très peu lorsqu'il en a le plus besoin. Accorder la subvention "ad valorem" veut dire en somme : accentuer les fluctuations.

Par contre un pareil système a l'avantage de favoriser les producteurs les plus valables. D'autre part en France la prime au teilleur est majorée s'il s'agit de ventes groupées ce qui doit favoriser la concentration de l'offre des filasses.

Seule la France connaît un prix de soutien pour la graine ce qui anéantit l'effet des pertes considérables en quantité et en qualité de la graine subies lors du rouissage à terre.

Quant à l'aide accordée en Belgique et en France pour le stockage des filasses, son effet a été sensiblement diminué par l'absence de coordination entre Etats et par une insuffisance des crédits mis à disposition. D'autre part, la surproduction après la récolte de 1964 était telle que seule une diminution draconienne des emblavements pouvait mener à une liquidation des surplus.

Les différentes interventions en faveur du lin ne constituent certes pas une véritable politique linière, mais des mesures fragmentaires prises dans un manque total de coordination entre les trois pays producteurs.

La crise actuelle dans ce secteur prouve qu'elles n'ont pas conduit à un assainissement de la situation.

CONSIDERATIONS FINALES

=====

De l'examen de la situation actuelle de la culture et du rouissage-teillage du lin il ressort qu'ils se trouvent confrontés avec des problèmes très graves et que leur existence peut même être menacée.

Pour permettre à ces secteurs de faire face aux problèmes posés, les pouvoirs publics sont intervenus en leur faveur, mais ces interventions n'ont pas conduit aux résultats escomptés faute d'une coordination des politiques nationales.

Seule une politique linière commune semble pouvoir permettre à ces secteurs de redresser la situation.

Nous nous proposons de faire à la fin de cette étude, le point de la situation pour en arriver aux options d'une organisation commune du marché.

1. Résumé de la situation actuelle

=====

Les difficultés majeures du secteur linier se jouent tantôt sur le plan de l'approvisionnement en matières premières, tantôt sur le plan de la vente des filasses.

Malgré une hausse du prix des lins en paille, on constate une nette diminution des emblavements. Cela prouve qu'un nombre croissant de liniculteurs traditionnels abandonnent le lin dans leur plan de culture, nonobstant les avantages de la liniculture au point de vue assolement. Cela ne s'explique que par une rentabilité insuffisante par rapport aux autres cultures. Le soutien dont bénéficient les cultures qui peuvent se substituer au lin est un facteur très important dans les calculs prévisionnels des cultivateurs.

Etant donné la structure du marché des lins en paille (20.000 producteurs dont plus de 10.000 peuvent être qualifiés comme "libre" devant 1.000 acheteurs), les rouisseurs-teilleurs devraient pouvoir dominer le marché. Toutefois, la surcapacité actuelle dans le secteur rouissage-teillage provoque une lutte acharnée pour les lins en paille lutte qui va au détriment de la rentabilité de ce secteur.

Le rouisseur-teilleur se trouve devant un seul débouché bien structuré et puissant: la filature du lin. Bien qu'à long terme la consommation classique de lin connaît une stabilité remarquable voire une légère augmentation, on constate des fluctuations parfois brutales dans l'activité de la filature. La mévente des filasses qui en résulte peut aller de pair avec des livraisons de fibres en provenance des pays de l'Est et avec une forte récolte de lins en paille.

Dans sa politique d'achat le rouisseur-teilleur tient compte et des quantités de lins en paille disponibles et de l'évolution prévisible du marché des filasses au moment de la vente. La rentabilité des entreprises est donc tributaire d'une spéculation bien ou mal réussie.

La seule possibilité du rouisseur-teilleur d'agir contre la baisse des cours des filasses consiste à faire pression sur le prix des lins en paille, ce qui incite les liniculteurs à produire moins. A la longue, l'équilibre sera retrouvé mais il se peut qu'entretemps le rouisseur-teilleur ait épuisé complètement ses réserves.

2. Solutions possibles

=====

Pour faire face à ce manque de résistance de la part du rouissage-teillage, qui se répercute au stade liniculture, différentes actions peuvent être envisagées.

Une première série d'actions pourrait être entreprise sur le plan de la commercialisation des filasses. Il est clair qu'une concentration encore plus poussée dans le secteur du rouissage-teillage permettrait non seulement d'augmenter la productivité, partiellement au profit de la liniculture, mais aussi de faciliter la coopération nécessaire entre teilleurs pour la commercialisation des filasses.

L'application d'un système de classification des filasses sur base de critères scientifiques devrait permettre de promouvoir la vente à terme des filasses, ce qui faciliterait la généralisation des contrats de cultures sur base d'une répartition équitable des risques entre teilleurs et liniculteurs au profit des deux parties.

Etant donné la vulnérabilité qui résulte du fait de n'avoir qu'un seul débouché, il est indiqué d'en promouvoir d'autres, notamment par des recherches en vue du mélange lin/autres fibres, tout en essayant de garder et d'augmenter le débouché traditionnel par une action de promotion de vente plus poussée.

Toutefois, pareilles actions ne suffiraient pas. L'application d'une organisation commune du marché constitue le moyen le plus important et le plus urgent au redressement de la situation.

3. Options pour une organisation commune du marché

=====

L'article 40 du Traité de Rome prévoit que suivant les produits l'organisation commune des marchés agricoles prend la forme soit de règles communes en matière de concurrence, soit d'une coordination obligatoire des diverses organisations nationales de marché, soit d'une organisation commune du marché.

L'application de règles communes en matière de concurrence conduirait nécessairement à une protection à la frontière contre les importations d'autres fibres et de filasses de lin en provenance de pays tiers. Cette solution n'est pas à retenir étant donné qu'on peut difficilement envisager des mesures qui toucheraient toute l'industrie textile communautaire pour protéger une production relativement peu importante. De plus, pareille solution serait néfaste pour la compétitivité du lin et des autres textiles communautaires sur le marché des pays tiers.

La coordination obligatoire des diverses organisations nationales de marché pourrait certes mener à la disparition des différences existantes en matière de subventions entre les pays producteurs. Toutefois, cette forme d'organisation commune de marché ne suffirait pas pour permettre au lin d'affronter la concurrence à laquelle il se trouve exposé.

Une organisation commune du marché semble dès lors la forme la plus indiquée pour le lin.

Faute de critères objectifs pour déterminer la valeur de la filasse, une action directe sur le prix s'avère difficile. D'autre part, une protection à la frontière n'est pas à retenir. Reste un système de deficiency-payment.

Les actions suivantes pourraient être envisagées :

1. Une aide à la production.

Cette aide ne pourrait qu'être uniforme pour toutes les qualités et calculée forfaitairement. On peut envisager l'octroi de l'aide soit sur la base de la quantité produite soit sur la base des hectares ensemencés.

La première solution paraît la plus équitable mais elle comporterait la nécessité d'un contrôle permanent de tous les rouisseurs-teilleurs (environ un millier) et de la totalité des filasses circulant dans la communauté. Par contre, l'octroi d'une aide calculée sur les superficies cultivées en lin serait plus facile à contrôler mais un pareil système favoriserait les mauvais producteurs, ce qui pourrait mener à des situations abusives si l'aide représente une partie importante de la rémunération globale.

L'aide pourrait être accordée soit au liniculteur soit au teilleur, soit répartie entre les deux stades.

2. Bien que l'importation de filasses en franchise de droits de douane devrait être admise, des mesures seraient envisagées pour atténuer les effets d'éventuelles importations massives en provenance des pays de l'Est.

3. Etant donné que la graine constitue un sous-produit très important et que la Communauté importe annuellement environ 200.000 tonnes de graines de lin, une organisation commune du marché devrait pour bien fonctionner prévoir des mesures en faveur de la graine de lin.

L'article 21 du Règlement 136 prévoit la possibilité d'étendre le régime en vigueur pour le colza à d'autres graines oléagineuses. Il est à noter qu'actuellement en France le soutien accordé à la production de filasses est complété par un prix garanti pour la graine.

4. Par suite des fluctuations parfois brutales dans l'activité de la filature, des livraisons éventuelles de filasses non-occidentales, et des différences parfois très importantes dans le rendement en pailles et en fibres, il se peut que l'équilibre entre l'offre et la demande ne soit pas atteint. Un système adéquat de stockage devrait être créé afin de permettre aux rouisseurs-teilleurs de retirer des quantités de filasses du marché jusqu'au moment où une reprise des ventes ou une diminution de la production redresse la situation.
5. Les mesures indiquées ci-dessus constituent un minimum d'organisation commune du marché dans le secteur linier. Elles pourraient être complétées notamment par des actions sur le plan de la promotion des débouchés traditionnels et nouveaux, sur le plan de la recherche scientifique ou sur le plan des structures.

ANNEXES

ANNEXE I

LIN, FILASSE

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 100 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1948-1952	1952*1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
	EUROPE								EUROPE
	AUSTRIA								AUTRICHE
	AREA	2	1	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	15	6	1	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	7,2	7,0	7,8	-	-	-	-	REND.
	BELGIUM								BELGIQUE
	AREA	29	33	33	34	39	27	24	SUP.
	PROD.	310	377	378	396	464	312	259	PROD.
	YIELD	10,5	11,4	11,6	11,7	11,8	11,7	11,0	REND.
1	BULGARIA								BULGARIE
	AREA	5	7	8	8	9	9	9	SUP.
	PROD.	13*	13*	13*	19*	29*	24*	38*	PROD.
	YIELD	2,4*	1,9*	1,6*	2,3*	3,4*	2,6*	4,2*	REND.
	CZECHOSLVK								TCHÉCOSLOV
	AREA	40	57	47	52	51	41	36	SUP.
	PROD.	94	169	200	247	241	192	165	PROD.
	YIELD	2,3	3,0	4,2	4,8	4,7	4,7	4,6	REND.
1, 2	DENMARK								DANEMARK
	AREA	4	3	1	1	1	1	1	SUP.
	PROD.	43*	43F	10F	14F	14F	12F	8F	PROD.
	YIELD	10,6*	12,5F	10,0F	10,0F	10,0F	10,0F	10,0F	REND.
	FINLAND								FINLANDE
	AREA	4	1	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	16	3	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4,6	3,3	-	-	-	-	-	REND.
	FRANCE								FRANCE
	AREA	44	53	56	61	68	51	54	SUP.
	PROD.	303	367	585	717	863	594	665	PROD.
	YIELD	6,8	7,0	10,4	11,7	12,8	11,7	12,2	REND.
	GERMANY EASTERN								ALLEMAGNE ORIENTALE
	AREA	32*	34	27	16	12	14	16	SUP.
	PROD.	105*	114	96	60	41	62	66	PROD.
	YIELD	3,3*	3,3	3,6	3,4	3,4	4,3	4,1	REND.
	FEDERAL REP								REP. FED.
	AREA	12	4	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	53	22	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4,5	5,7	-	-	-	-	-	REND.
3	GREECE								GRECE
	AREA	3	3	1	1	-	-	-	SUP.
	PROD.	7	6	1	1	3	5	1	PROD.
	YIELD	2,5	1,9	1,7	1,7	7,5	12,5	5,0	REND.
1	HUNGARY								HONGRIE
	AREA	8	8	8	9	9	11	11	SUP.
	PROD.	12*	15*	50	52	57	61	67*	PROD.
	YIELD	1,6*	1,9*	6,1	6,0	6,0	5,8	6,1*	REND.
	IRELAND								IRLANDE
	AREA	6	2	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	24	8	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4,3	4,9	-	-	-	-	-	REND.
	ITALY								ITALIE
	AREA	19	17	7	6	5	5	4	SUP.
	PROD.	45	28	4	3	2	2	1	PROD.
	YIELD	2,4	1,7	,6	,5	,5	,3	,3	REND.
	NETHERLANDS								PAYS-BAS
	AREA	24	31	24	27	31	22	18	SUP.
	PROD.	294	372	303	338	395	265	203	PROD.
	YIELD	12,1	12,0	12,6	12,7	12,9	12,3	11,1	REND.
4, 5	POLAND								POLOGNE
	AREA	96	112	131	116	125	114	108	SUP.
	PROD.	374	466	652	517	463	573	563	PROD.
	YIELD	3,9	4,2	5,0	4,5	3,7	5,0	5,2	REND.
3	PORTUGAL								PORTUGAL
	AREA	-	-	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	2*	2*	2*	2*	2*	2*	2*	PROD.
	YIELD	8,4*	7,9*	8,1*	7,8*	7,6*	8,2*	7,7*	REND.
1, 6	ROMANIA								ROUMANIE
	AREA	15	23	29	30	25	23	29	SUP.
	PROD.	48*	60*	109*	97*	75*	95*	138*	PROD.
	YIELD	3,1*	2,6*	3,7*	3,2*	3,0*	4,2*	4,7*	REND.
	SPAIN								ESPAGNE
	AREA	7	15	9	7	3	3F	2	SUP.
	PROD.	38	82	78	69	24	20F	15	PROD.
	YIELD	5,6	5,5	8,9	9,3	8,2	8,0F	8,3	REND.
1	SWEDEN								SUEDE
	AREA	4	3	2	2	2	1	2F	SUP.
	PROD.	29	28	21	18	22	14	15F	PROD.
	YIELD	7,7	8,4	11,5	9,2	10,2	9,6	10,0F	REND.
	U.K.								ROYAUME-UNI
	AREA	16	10	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	103	67	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3,3	6,7	-	-	-	-	-	REND.
1	YUGOSLAVIA								YUGOSLAVIE
	AREA	11	9	6	6	5	5	4	SUP.
	PROD.	34	33	24	25	25	18	19	PROD.
	YIELD	3,0	3,6	4,1	4,3	4,7	3,6	4,3	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	389	425	389	378	385	327	318	SUP.
	PROD.	2008	2271	2527	2575	2720	2251	2225	PROD.
	YIELD	5,2	5,3	6,5	6,8	7,1	6,9	7,0	REND.

Source : FAO Rome, Production Yearbook 1967 - Volume 21

ANNEXE I (Suite)

LIN, FILASSE

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 100 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1948-1952	1952-1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
1, 5, 7	U.S.S.R.	1903 2550 1.3	1438 3207 2.2	1697 4320 2.5	1465 3800 2.6	1569 3450 2.2	1476 4800 3.3	1403 4610 3.3	U.R.S.S. SUP. PROD. REND.
	N+C AMERICA								AMERIQUE+N+C
	CANADA								CANADA
	AREA	3	1	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	10	4	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3.0	3.4	-	-	-	-	-	REND.
	U.S.A.								ETATS-UNIS
	AREA	1	-	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	3	-	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4.0	5.1	-	-	-	-	-	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	4	1	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	12	5	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3.0	5.0	-	-	-	-	-	REND.
1	S AMERICA								AMERIQUE SUD
	ARGENTINA								ARGENTINE
	AREA	1	2	4	2	3	3	4	SUP.
	PROD.	7*	11*	23*	14*	20*	18*	20*	PROD.
	YIELD	4.9*	6.5*	5.9*	6.4*	6.5*	5.4*	5.6*	REND.
1	CHILE								CHILI
	AREA	2	2	2F	2F	2F	2F	2F	SUP.
	PROD.	7	8	10F	10F	10F	10F	10F	PROD.
	YIELD	4.4	4.5	5.0F	5.0F	5.0F	5.0F	5.0F	REND.
	PERU								PEROU
	AREA	1	-	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	9	1	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	8.3	5.7	-	-	-	-	-	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	4	4	6	4	5	5	6	SUP.
	PROD.	24	21	33	24	30	28	30	PROD.
	YIELD	6.0	5.3	5.5	6.0	6.0	5.6	5.0	REND.
3	ASIA								ASIE
	CHINA TAIWAN								CHINE TAIWAN
	AREA	1	1	3	4	5	6	4	SUP.
	PROD.	2	3	14	19	23	25	19	PROD.
	YIELD	3.1	3.1	4.5	4.9	5.1	4.5	4.5	REND.
	ISRAEL								ISRAEL
	AREA	-	-	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	-	1	1	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	2.5	3.0	4.0	-	-	-	-	REND.
	JAPAN								JAPON
	AREA	20	17	11	9	8	5	3	SUP.
	PROD.	61	56	64	47	45	34	15	PROD.
	YIELD	3.1	3.4	5.8	5.4	5.5	6.5	5.1	REND.
	KOREA REP.								COREE REP.
	AREA	-	-	1	1	1	1	1	SUP.
	PROD.	-	-	1	1	1	1	2	PROD.
	YIELD	-	3.3	1.0	1.0	1.3	1.4	2.0	REND.
	TURKEY								TURQUIE
	AREA	55	33	29	29	26	24	18	SUP.
	PROD.	33	45	35	50	55	40	38	PROD.
	YIELD	1.6	1.4	1.2	1.7	2.1	1.7	2.2	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	75	51	44	43	40	36	26	SUP.
	PROD.	95	106	115	117	124	100	74	PROD.
	YIELD	1.3	2.1	2.6	2.7	3.1	2.8	2.8	REND.
	AFRICA								AFRIQUE
	U.A.R.								R.A.U.
	AREA	5	5	11	11	14	11	9	SUP.
	PROD.	37	41	90	86	111	81	71	PROD.
	YIELD	6.8	7.4	7.9	7.9	8.0	7.5	7.6	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	5	5	11	11	14	11	9	SUP.
	PROD.	38	41	90	86	111	81	71	PROD.
	YIELD	7.6	8.2	8.2	7.8	7.9	7.4	7.9	REND.
1	OCEANIA								OCEANIE
	AUSTRALIA								AUSTRALIE
	AREA	3	3	1	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	23	26	6	1	3	3F	3F	PROD.
	YIELD	7.0	7.8	11.3	9.7	9.9	10.0F	10.0F	REND.
1, 3, 8	NEW ZEALAND								N-ZELANDE
	AREA	1	1	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	8*	4	2	2	2	2	2F	PROD.
	YIELD	6.0*	5.7	7.6	10.1	9.5	16.8	14.6F	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	5	4	1	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	30	28	8	3	5	5	5	PROD.
	YIELD	6.0	7.0	8.0	10.0	9.7	11.9	11.4	REND.

ANNEXE I (Suite)

LIN, FILASSE

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 100 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1948-1952	1952-1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
	WORLD TOTAL								TOT MONDIAL
	AREA	2170	1946	2148	1901	2013	1855	1762	SUP.
	PROD.	4420	5437	7093	6605	6450	7265	7015	PROD.
	YIELD	2.0	2.8	3.3	3.5	3.2	3.9	4.0	REND.
	REG. TOTALS								TOT REGION
	EUROPE								EUROPE
	AREA	389	425	389	378	385	327	318	SUP.
	PROD.	2008	2271	2527	2575	2720	2251	2225	PROD.
	YIELD	5.2	5.3	6.5	6.8	7.1	6.9	7.0	REND.
	NTH AMERICA								AMERIQUE NRD
	AREA	4	1	•	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	12	5	•	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3.0	5.0	•	-	-	-	-	REND.
	LAT AMERICA								AMERIQUE LAT
	AREA	4	4	6	4	5	5	6	SUP.
	PROD.	24	21	33	24	30	28	30	PROD.
	YIELD	6.0	5.3	5.5	6.0	6.0	5.6	5.0	REND.
	NEAR EAST								PROCHEORIENT
	AREA	61	38	40	40	40	35	27	SUP.
	PROD.	71	88	126	136	166	121	109	PROD.
	YIELD	1.2	2.3	3.2	3.4	4.2	3.5	4.0	REND.
	FAR EAST								EXTREMORIENT
	AREA	20	18	15	14	14	12	8	SUP.
	PROD.	62	59	79	67	69	60	36	PROD.
	YIELD	3.1	3.3	5.3	4.8	4.9	5.0	4.5	REND.
	OCEANIA								OCEANIE
	AREA	5	4	1	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	30	28	8	3	5	5	5	PROD.
	YIELD	6.0	7.0	8.0	10.0	9.7	11.9	11.4	REND.

NOTE- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CHIFFRES DE SUPERFICIE SE RAPPORTENT A TOUTE LA SUPERFICIE RECOLTEE POUR LA FILASSE ET LA GRAINE, LE RENDEMENT A ETE CALCULE SUR LA BASE DE CETTE SUPERFICIE, LES CHIFFRES DE PRODUCTION SE RAPPORTENT A LA FILASSE, Y COMPRIS L'ETOUPE.

- 1 - SUPERFICIE CULTIVEE POUR LA FILASSE SEULEMENT
- 2 - MOYENNE DE 2 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)
- 3 - MOYENNE DE 3 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 4 - MOYENNE DE 2 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 5 - MOYENNE DE 4 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)
- 6 - MOYENNE DE 4 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 7 - 1950 (PREMIERE MOYENNE)
- 8 - MOYENNE DE 3 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)

ANNEXE II

GRAINES DE LIN

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 1000 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1948-1952	1952-1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
	EUROPE								EURCPE
	BELGIUM								BELGIQUE
	AREA	29	33	33	34	39	27	24	SUP.
	PROD.	16	19	21	20	25	16	13	PROD.
	YIELD	5.4	5.8	6.5	6.0	6.4	6.1	5.7	REND.
1	BULGARIA								BULGARIE
	AREA	11	9	1	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	4	3	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3.8	2.8	4.9	4.7	-	-	-	REND.
2, 3	CZECHOSLVK								TCHECOSLOV
	AREA	28	54	45	48	49	38	33	SUP.
	PROD.	10	20	14	15	18	13	9	PROD.
	YIELD	3.6	3.7	3.2	3.2	3.7	3.4	2.9	REND.
1	DENMARK								DANEMARK
	AREA	12	2	1	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	13	2	1	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	10.7	7.5	10.9	9.6	10.7	9.4	8.4	REND.
4	FINLAND								FINLANDE
	AREA	4*	1*	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	2*	1*	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	6.4*	5.5*	-	-	-	-	-	REND.
	FRANCE								FRANCE
	AREA	45	53	60	74	79	60	60F	SUP.
	PROD.	15	22	51	53	50	28	30F	PROD.
	YIELD	3.4	4.2	8.4	7.2	6.3	4.6	1.0F	REND.
	GERMANY EASTERN								ALLEMAGNE ORIENTALE
	AREA	32*	34	27	18	12	14	16	SUP.
	PROD.	22*	20	10	7	4	6	6	PROD.
	YIELD	6.9*	6.0	3.8	3.8	3.7	4.4	4.0	REND.
	FEDERAL REP								REP. FED.
	AREA	12	4	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	8	3	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	7.1	6.9	-	-	-	-	-	REND.
5	GREECE								GRECE
	AREA	3	3	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	1	1	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	3.2	3.1	2.6	2.5	3.3	1.5	2.0	REND.
1	HUNGARY								HONGRIE
	AREA	16	10	6	8	8	7	10	SUP.
	PROD.	7	4	3	6	4	6	9	PROD.
	YIELD	4.6	3.9	5.5	7.6	5.0	10.3	9.0	REND.
	IRELAND								IRLANDE
	AREA	6	2	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	2F	1F	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4.0F	4.0F	-	-	-	-	-	REND.
	ITALY								ITALIE
	AREA	19	17	7	6	5	5	4	SUP.
	PROD.	12	11	5	5	4	4	3	PROD.
	YIELD	6.2	6.2	7.6	7.8	8.7	8.5	7.8	REND.
	NETHERLANDS								PAYS-BAS
	AREA	24	31	24	27	31	22	18	SUP.
	PROD.	19	25	27	23	35	22	19	PROD.
	YIELD	7.7	8.1	11.1	8.6	11.6	10.2	10.4	REND.
2, 3	POLAND								POLOGNE
	AREA	96	121	131	116	125	114	108	SUP.
	PROD.	56	64	65	61	55	77	74	PROD.
	YIELD	5.8	5.3	5.0	5.2	4.4	6.8	6.9	REND.
1, 5	ROMANIA								ROUMANIE
	AREA	20	28	31	38	47	51	54	SUP.
	PROD.	7	11	12	18	24	35	38	PROD.
	YIELD	3.5	3.8	3.8	4.8	5.1	6.8	6.9	REND.
	SPAIN								ESPAGNE
	AREA	6	14	9	7	3	3F	3F	SUP.
	PROD.	2	5	6	4	2	2F	2F	PROD.
	YIELD	2.8	3.3	6.4	5.6	5.8	5.7F	5.7F	REND.
	SWEDEN								SUEDE
	AREA	29	7	3	2	2	2	-	SUP.
	PROD.	32	6	3	2	3	2	-	PROD.
	YIELD	10.9	8.7	9.6	10.6	12.3	13.2	15.0	REND.
1	U.K.								ROYAUME-UNI
	AREA	18	3	-	-	-	-	-	SUP.
	PROD.	19	3	-	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	10.6	12.1	-	-	-	-	-	REND.
1, 6	YUGOSLAVIA								YUGOSLAVIE
	AREA	2	1	1F	1F	1F	1F	-	SUP.
	PROD.	1	-	1	-	-	-	-	PROD.
	YIELD	4.1	4.2	5.0F	5.0F	5.0F	5.0F	5.0F	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	427	419	379	379	401	344	330	SUP.
	PROD.	258	218	219	214	224	213	203	PROD.
	YIELD	6.0	5.2	5.8	5.6	5.6	6.2	6.2	REND.
4, 7	U.S.S.R.								U.R.S.S.
	AREA	2262	1888	2020*	1770*	1870*	1784	1676	SUP.
	PROD.	283	418	480*	420*	400*	449	607	PROD.
	YIELD	1.3	2.2	2.4*	2.4*	2.1*	2.5	3.6	REND.
1	N+O AMERICA CANADA								AMERIQUE+N+O CANADA
	AREA	414	657	585	681	800	939	776	SUP.
	PROD.	238	439	407	536	516	743	559	PROD.
	YIELD	5.7	6.7	7.0	7.9	6.4	7.9	7.2	REND.

Source : FAO Rome, Production Yearbook 1967 - Volume 21

ANNEXE II (Suite)

GRAINES DE LIN

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 1000 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1940-1952	1952-1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
1	MEXICO	AREA 56 PROD. 54 YIELD 9,6	34 31 9,3	19 15 7,9	18 14 7,6	18 14 7,9	13 9 7,2	18 17 9,0	MEXIQUE SUP, PROD, REND,
1	U.S.A.	AREA 1716 PROD. 1029 YIELD 6,0	1936 999 5,2	1136 819 7,2	1284 788 6,1	1143 620 5,4	1123 899 8,0	1042 594 5,7	ETATS-UNIS SUP, PROD, REND,
	TOTAL	AREA 2187 PROD. 1321 YIELD 6,0	2627 1469 5,6	1740 1241 7,1	1983 1338 6,7	1961 1150 5,9	2075 1651 8,0	1836 1170 6,4	TOTAL SUP, PROD, REND,
	S AMERICA								AMERIQUESUD
1	ARGENTINA	AREA 799 PROD. 513 YIELD 6,4	715 451 6,3	1315 839 6,4	1217 771 6,3	1084 815 7,5	1004 570 5,7	801 577 7,2	ARGENTINE SUP, PROD, REND,
1, 2	BRAZIL	AREA 27* PROD. 19* YIELD 7,2*	37* 25* 6,9*	55 44 7,9	56 20 3,6	67 54 8,0	70 42 6,0	58 36 6,3	BRESIL SUP, PROD, REND,
	CHILE	AREA 6 PROD. 5 YIELD 8,1	6 5 7,2	7* 6* 8,1*	4* 4* 9,7*	4* 4* 7,9*	4* 4* 7,9*	4F 4F 7,9F	CHILI SUP, PROD, REND,
1	URUGUAY	AREA 196 PROD. 104 YIELD 5,3	146 86 5,9	144 96 6,6	160 84 5,3	132 62 4,7	113 71 6,3	75 38 5,0	URUGUAY SUP, PROD, REND,
	TOTAL	AREA 1037 PROD. 647 YIELD 6,2	904 568 6,3	1521 985 6,5	1437 879 6,1	1287 935 7,3	1191 687 5,8	938 655 7,0	TOTAL SUP, PROD, REND,
	ASIA								ASIE
	CYPRUS	AREA 1 PROD. - YIELD 2,8	1 - 3,3	- - 3,8	- - 4,0	- - 4,0	- - 4,8	- - -	CHYPRE SUP, PROD, REND,
1	INDIA	AREA 1487 PROD. 397 YIELD 2,7	1404 380 2,7	1977 463 2,3	1904 430 2,3	1995 379 1,9	2060 503 2,4	1727 335 1,9	INDE SUP, PROD, REND,
8	IRAN	AREA 5 PROD. 1 YIELD 2,0	12F 3* 2,6F	18F 4F 2,7F	15F 4F 2,7F	IRAN SUP, PROD, REND,
1, 6, 9	IRAQ	AREA 4 PROD. 1 YIELD 2,8	5 2 2,9	12 7 5,5	12 6 5,3	13 7 5,2	16 12 7,4	16 12 7,5	IRAK SUP, PROD, REND,
	JAPAN	AREA 20 PROD. 4 YIELD 2,3	17 4 2,1	11 3 3,1	9 3 3,4	8 2 2,0	5 2 3,8	3 1 3,3	JAPON SUP, PROD, REND,
1	PAKISTAN	AREA 29 PROD. 13 YIELD 4,3	30 14 4,5	24 10F 4,1F	30 15 5,2	27 12 4,6	28 13 4,7	24 13 5,2	PAKISTAN SUP, PROD, REND,
	TURKEY	AREA 55 PROD. 31 YIELD 5,6	33 19 5,7	29 19 6,6	29 18 6,2	26 18 6,7	24 14 5,8	18 11 6,3	TURQUIE SUP, PROD, REND,
	TOTAL	AREA 1603 PROD. 448 YIELD 2,8	1504 421 2,8	2068 506 2,4	1999 476 2,4	2084 422 2,0	2148 548 2,6	1803 376 2,1	TOTAL SUP, PROD, REND,
	CHINA MAINL	AREA 60F PROD. 35F YIELD 5,8F	CHINE CONTIN SUP, PROD, REND,
	AFRICA								AFRIQUE
1	ALGERIA	AREA 25 PROD. 10 YIELD 3,9	2 1 4,4	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	ALGERIE SUP, PROD, REND,
1	ETHIOPIA	AREA 100F PROD. 51 YIELD 5,1F	100F 52 5,2F	102 51 5,0	104F 52 5,0F	106 54 5,1	108 56 5,2	111 59 5,3	ETHIOPIE SUP, PROD, REND,
1, 4, 6	KENYA	AREA 2 PROD. 1 YIELD 3,8	1 - 4,0	1 1F 10,0F	- - 9,9F	- - 10,0F	- - 10,0F	- - 10,0F	KENYA SUP, PROD, REND,

Source : FAO Rome, Production Yearbook 1967 - Volume 21

ANNEXE II (Suite)

GRAINES DE LIN

SUPERFICIE = 1000 HECTARES
 PRODUCTION = 1000 TONNES METRIQUES
 RENDEMENT = 100 KG/HECTARE

NOTES	CONTINENT AND COUNTRY	1948-1952	1952-1956	1962	1963	1964	1965	1966	CONTINENT ET PAYS
1	MOROCCO								MAROC
	AREA	80	58	16	10	25	18	14	SUP.
	PROD.	35	23	10	5	16	11	8	PROD.
	YIELD	4.4	4.0	6.3	5.4	6.3	5.7	5.3	REND.
1. 4	TUNISIA								TUNISIE
	AREA	18	2	6	6F	6F	6F	6F	SUP.
	PROD.	7	1	1	1F	1F	2	1	PROD.
	YIELD	3.7	4.0	2.2	1.7F	1.7F	2.7F	2.2F	REND.
	U.A.R.								R.A.U.
	AREA	5	5	11	11	14	11	9	SUP.
	PROD.	5	5	11	11	14	10	9	PROD.
	YIELD	9.4	9.4	9.7	9.8	10.1	9.5	9.5	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	231	168	136	131	151	143	140	SUP.
	PROD.	109	82	74	69	85	79	77	PROD.
	YIELD	4.7	4.9	5.4	5.3	5.6	5.5	5.5	REND.
1	OCEANIA								OCEANIE
	AUSTRALIA								AUSTRALIE
	AREA	16	17	39	48	54	10	14	SUP.
	PROD.	7	10	26	30	47	6	14	PROD.
	YIELD	4.5	5.8	6.7	6.3	8.7	6.2	10.0	REND.
1. 6	NEW ZEALAND								N-ZELANDE
	AREA	6	5	6	8	8	4	3	SUP.
	PROD.	7	6	8	11	11	6	5	PROD.
	YIELD	11.7	11.6	12.6	14.4	14.0	13.9	14.1	REND.
	TOTAL								TOTAL
	AREA	21	22	45	56	62	14	17	SUP.
	PROD.	13	15	34	41	58	12	19	PROD.
	YIELD	6.2	6.8	7.6	7.3	9.4	8.6	11.2	REND.
	WORLD TOTAL								TOT MONDIAL
	AREA	7612	7596	7969	7815	7876	7759	6800	SUP.
	PROD.	3108	3198	3574	3472	3309	3674	3142	PROD.
	YIELD	4.1	4.2	4.5	4.4	4.2	4.7	4.6	REND.
	REG. TOTALS								TOT REGION
	EUROPE								EUROPE
	AREA	427	419	379	379	401	344	330	SUP.
	PROD.	258	218	219	214	224	213	203	PROD.
	YIELD	6.0	5.2	5.8	5.6	5.6	6.2	6.2	REND.
	NTN AMERICA								AMERIQUE NRD
	AREA	2131	2594	1721	1965	1943	2062	1818	SUP.
	PROD.	1267	1438	1226	1324	1136	1642	1153	PROD.
	YIELD	5.9	5.5	7.1	6.7	5.8	8.0	6.3	REND.
	LAT AMERICA								AMERIQUE LAT
	AREA	1093	938	1540	1455	1305	1204	956	SUP.
	PROD.	701	599	1000	893	949	696	672	PROD.
	YIELD	6.4	6.4	6.5	6.1	7.3	5.8	7.0	REND.
	NEAR EAST								PROCHEORIENT
	AREA	73	58	67	67	68	66	58	SUP.
	PROD.	39	29	41	39	43	40	36	PROD.
	YIELD	5.3	5.0	6.1	5.8	6.3	6.1	6.2	REND.
	FAR EAST								EXTREMORIENT
	AREA	1536	1451	2012	1943	2030	2098	1754	SUP.
	PROD.	414	397	476	448	393	518	349	PROD.
	YIELD	2.7	2.7	2.4	2.3	1.9	2.5	2.0	REND.
	AFRICA								AFRIQUE
	AREA	226	163	125	120	137	132	131	SUP.
	PROD.	104	77	63	58	71	69	68	PROD.
	YIELD	4.6	4.7	5.0	4.8	5.2	5.2	5.2	REND.
	OCEANIA								OCEANIE
	AREA	21	22	45	56	62	14	17	SUP.
	PROD.	13	15	34	41	58	12	19	PROD.
	YIELD	6.2	6.8	7.6	7.3	9.4	8.6	11.2	REND.

- 1 - LIN CULTIVE SEULEMENT POUR LA GRAINE
- 2 - MOYENNE DE 2 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 3 - MOYENNE DE 2 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)
- 4 - MOYENNE DE 4 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)
- 5 - MOYENNE DE 3 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 6 - MOYENNE DE 4 ANNEES (PREMIERE MOYENNE)
- 7 - 1950 (PREMIERE MOYENNE)
- 8 - 1948 (PREMIERE MOYENNE)
- 9 - MOYENNE DE 3 ANNEES (DEUXIEME MOYENNE)

NOTE- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CHIFFRES DE SUPERFICIE SE RAPPORTENT A TOUTE LA SUPERFICIE CULTIVEE POUR LA FILASSE ET POUR LA GRAINE. LE RENDEMENT A ETE CALCULE SUR LA BASE DE CETTE SUPERFICIE.

ANNEXE III

PRODUCTION DE GRAINES DE LIN
(en tonnes métriques)

	1934/1938	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
MONDE	3.580.000	3.200.000	3.100.000	3.500.000	3.400.000	3.400.000	3.550.000	3.070.000 (o)
Argentine	1.702.000	562.000	818.000	839.000	771.000	815.000	590.000	540.000
U.S.A.	209.000	772.000	563.000	819.000	791.000	620.000	893.000	606.000
Canada	32.000	585.000	368.000	407.000	536.000	516.000	710.000	559.000
Inde	322.000	417.000	456.000	433.000	385.000	466.000	465.000	329.000
U.R.S.S.	845.000	345.000	445.000
C.E.E.	55.000	87.935	94.820	109.233	109.005	120.354	96.295	75.635
Uruguay	89.000	67.000	96.000	84.000	62.000	71.000	57.000	46.000
Pologne	37.000	56.000	61.000	65.000	61.000	56.000
Ethiopie	...	53.000	50.000	51.000	55.000	54.000
Australie	0	14.000	13.000	26.000	30.000	47.000	76.000	...

Source : Market Report & Statistical Review - Van Doorn & C° N.V. - Rotterdam

x : Chiffres FEDIOL (Fédération de l'industrie de l'huilerie de la CEE) (sauf en ce qui concerne 1934/1938 - Van Doorn & C° N.V. Rotterdam).

(o) : Productschap M.V.O.

... : Chiffres inconnus

ANNEXE IV

IMPORTATIONS
LIN, ETOUPES ET DECHETS

	Quantity - Quantite						Value - Valeur						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1961	1962	1963	1964	1965	1966	
	Metric tons						1000 U.S. dollars						
GRAND TOTAL	376622	374428	398033	401592	429028	373125	71701	79798	93132	91251	87343	75752	TOTAL GEN
EUROPE	358197	357631	374443	381519	412486	353768	64616	72401	82436	80637	80295	69224	EUROPE
AUSTRIA	4737	4530	5027	4522	4067	6003	1705	1664	2211	2049	1653	1969	AUTRICHE
BELG LUX	218353	203480	226744	255457	272592	212687	16529	18238	22576	24336	26232	20560	BELG LUX
BULGARIA			355	251	104	300			217	105+	50+	120+	BULGARIE
DENMARK	2155	1776	950	886	959	530	621	597	332	432	448	267	DANEMARK
FAEROE IS			2	1	1	2			1	1	1	1	ILES FEROE
FINLAND	1680	2069	2755	2709	2654	1848	372	560	795	969	907	428	FINLANDE
FRANCE	26604	26225	27450	19136	20718	18696	5733	6301	8068	5851	4889	3040	FRANCE
GERMANY E	3731+	3314+	2316+	3260+	3044+	2632+	1650+	1138+	812+	1350+	1470+	1050+	ALLEM OR
GERMANY FR	18633	18925	18086	14394	15674	15424	6172	6544	7249	6051	5455	4934	ALLEM RP
GREECE	412	519	550	754	859	508	160	220	257	383	406	241	GREECE
HUNGARY	2209	2526	3733	3465	2345	4121	1040	977+	1628	1722	1400	1590	HONGRIE
ICELAND	15		1	1			3		2	2			ISLANDE
ITALY	22759	24919	20451	13553	19377	21598	7131	8758	8457	6282	7391	8344	ITALIE
NETHERLANDS	3883	6505	5105	7285	8533	9214	1248	1753	1664	2191	1892	1364	PAYS BAS
NORWAY	39	66	51	65	68	71	18	26	22	39	43	37	NORVEGE
POLAND	7123	8903	9932	4073	5757	10600	2956	2673	2642	1382	2125	3286	POLOGNE
PORTUGAL	223	287	168	263	255	413	139	164	124	232	174	278	PORTUGAL
ROMANIA	100+						44+						ROUMANIE
SPAIN	1040	1533	1998	1779	3452	4970	622	888	1257	1382	1836	2203	ESPAGNE
SWEDEEN	2490	2773	2107	3694	3560	2568	1147	1282	1180	2016	1706	1167	SUEDE
SWITZERLND	1650	2138	2023	1991	2363	1454	763	974	1058	1112	1090	686	SUISSE
UK	39890	46154	44189	43114	45261	38996	16353	19231	21590	22324	20709	17055	ROY UNI
YUGOSLAVIA	471	989	447	557	837	849	210	413	293	417	410	298	YUGOSLAV
NTH CTR AM	3285	3154	4195	3609	3966	4727	861	1244	2347	2029	1846	1484	AM NRD CTR
CANADA	476	532	116	169	169	244	91	75	31	40	52	58	CANADA
GUATEMALA				72	54	24				24	12	12	GUATEMALA
MEXICO	58	40	42	89	33	1802	30	22	28	32	8	278	MEXIQUE
USA	2751	2582	4037	3279	3710	2651	740	1147	2288	1933	1774	1134	ETATS UNIS
SOUTH AMER	4096	4439	3582	2044	313	160	2176	2599	2304	1556	262	104	AMR DU SUD
BRAZIL	4044	4380	3482	1920	284	104	2151	2577	2253	1493	248	75	BRESIL
COLOMBIA	52	49	90	118	10	33	25	22	49	61	5	18	COLOMBIE
PARAGUAY		10	10	6					2	2			PARAGUAY
ASIA	9334	7593	12885	11978	9804	12048	3316	2754	4802	5350	3302	3567	ASIE
CAMBODIA					1						5		CAMBODGE
CHINA MNL		23+		596+	473+	1011+		13+		360+	260+	562+	CHINE CONT
INDIA	643	626	650	979	624	202	425	389	476	816	512	163	INDE
ISRAEL	114	205	84	301	174	319	50	91	39	139	83	111	ISRAEL
JAPAN	8577	6623	11917	9713	8009	10295	2841	2173	4116	3764	2188	2593	JAPON
KOREA REP		116	234	386	520	214		88	171	265	251	130	COREE REP
LEBANON				2	3					4	3		LIBAN
AFRICA	45	3	7	213	108	281	19	2	3	153	54	124	AFRIQUE
CONGO LEO				18						8			CONGO LEO
MADAGASCAR	1	2	2		1	1		1	1		1		MADAGASCAR
REUNION				3									REUNION
S AFRICA				194	94	278				144	45	122	AFRIQUE S
TUNISIA		1	1	1	1	2		1	1	1	1	2	TUNISIE
UAR	44		4				19		1				RAU
OCEANIA	1665	1631	2921	2229	2351	2141	713	798	1240	1526	1584	1249	OCEANIE
AUSTRALIA	1587	1529	2823	2015	2169	1938	671	744	1181	1379	1460	1122	AUSTRALIE
N ZEALAND	78	102	98	214	182	203	42	54	59	147	124	127	N ZELANDE

Source : FAO Rome, Trade Yearbook 1967 - volume 21

ANNEXE V

EXPORTATIONS
LIN, ETOUPES ET DECHETS

	Quantity - Quantité						Value - Valeur						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1961	1962	1963	1964	1965	1966	
	Metric tons						1000 U.S. dollars						
GRAND TOTAL	411041	391492	410144	412030	451738	351893	77511	84636	96632	95220	96332	82392	TOTAL GEN
EUROPE	357900	334796	357057	380068	410237	337787	62441	68645	80375	83758	82326	67765	EUROPE
AUSTRIA	334	231	347	222	97	53	106	52	73	58	12	13	AUTRICHE
BELG LUX	98335	100506	97296	89313	100869	92636	36967	39363	45253	46439	44167	36089	BELG LUX
BULGARIA	3052	1967	503	328	244	495	655	460	156	83+	48+	95+	BULGARIE
DENMARK	700	641	738	558	989	807	345	237	235	207	285	214	DANEMARK
FINLAND		39	4			18		3					FINLANDE
FRANCE	76878	86500	96243	125895	143074	120620	10141	12205	16097	19223	21230	18675	FRANCE
GERMANY E			59+	893+	369+	530+			15+	223+	72+	102+	ALLEM OR
GERMANY FR	1320	853	1085	683	953	1166	95	95	161	97	146	206	ALLEM RF
HUNGARY	8	2865	4616	2346	3246	3272		554	757	230	573	583	HONGRIE
ITALY	1752	1608	1204	1093	629	591	419	590	417	353	321	194	ITALIE
NETHERLANDS	151830	125205	139700	149163	150933	109877	12604	12646	14167	15082	13930	9998	PAYS BAS
NORWAY											2		NORVEGE
POLAND	21443	12850	12317	6941	4839	4514	656	2032	2359	1096	604	571	POLOGNE
PORTUGAL	8	14	6	12	13	17	6	5	3	7	7	6	PORTUGAL
ROMANIA	168+	132+	85+	383+	283+	685+	35+	23+	15+	95+	55+	130+	ROUMANIE
SPAIN			15						5				ESPAGNE
SWEDEN	1073	954	1059	791	1157	924	190	210	260	209	301	234	SUEDE
SWITZERLAND	44	90	82	63	59	16	5	12	12	9	10	3	SUISSE
UK	615	187	1581	1213	2206	1384	133	98	342	249	462	512	ROY UNI
UK R	339	154	114	170	273	112	83	60	45	97	99	45	ROY UNI R
USSR	42600	49400	36500	22300	27900	37200	11109	13627	10389	7745	7970	10087	URSS
SOUTH AMER		25	298	179	565			5	171	44	180		AMR DU SUD
ARGENTINA			49						28				ARGENTINE
BRAZIL			37	128	487				3	13	139		BRESIL
CHILE		25	212	51	78			5	140	31	41		CHILI
ASIA	2642	1512	3178	4114	7680	6970	1006	547	1317	1894	3769	3215	ASIE
CHINA MNL	2133+	994+	2385+	2951+	3688+	5780+	850+	410+	1010+	1370+	1810+	2710+	CHINE CONT
CHINA TAIW	316	260	697	1095	3978	1050	126	107	295	511	1956	491	CHINE TAIW
HONG KONG	130	173	55				14	15	6				HONG KONG
INDIA	13	19	18	28	14	10	2	4	4	6	3	1	INDE
ISRAEL		56	22	3				8	2	1			ISRAEL
JAPAN			1	37		4				6			JAPON
TURKEY	50	10					14	3					TURQUIE
AFRICA	7899	5759	13111	5369	5356	3436	2955	1812	4381	1779	2087	1325	AFRIQUE
UAR	7899	5759	13111	5369	5356	3436	2955	1812	4381	1779	2087	1325	RAU

Source : FAO Rome, Trade Yearbook 1967 - volume 21

ANNEXE VI

IMPORTATIONS
GRAINES DE LIN

	Quantity - Quantité						Value - Valeur						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1961	1962	1963	1964	1965	1966	
	Metric tons						1000 U.S. dollars						
GRAND TOTAL	622997	524829	515365	628744	575175	728459	92427	76848	70413	64529	77035	93082	TOTAL GEN
EUROPE	493957	430272	402908	504550	450729	588307	74289	62679	55100	67858	60428	75261	EUROPE
AUSTRIA	301	402	349	373	479	420	52	74	61	65	79	70	AUTRICHE
BELG LUX	29188	32475	23852	36090	27201	55449	3815	4338	3016	4321	3351	6668	BELG LUX
CZECHOSLVK	18480	12790	24281	25414	24209	18479	7787+	1372+	3404+	3782+	3510	2181	TCHECOSLOV
DENMARK	4118	3363	4263	6874	9861	11986	544	498	564	891	1246	1577	DANEMARK
FINLAND	11504	14491	14091	12154	10900	7146	1686	2178	1907	1673	1502	937	FINLANDE
FRANCE	87781	70683	68478	87904	63571	74969	12400	11120	9954	12643	8733	10251	FRANCE
GERMANY E			9390+			4075+			1377+			576+	ALLEM OR
GERMANY FR	10112	11576	20732	41545	42935	83571	1475	1759	2868	5537	5815	10754	ALLEM RP
GREECE	6656	7136	9972	9128	8314	13406	976	1090	1463	1337	1221	1888	GREECE
HUNGARY	3276	1824		311	60	4769	486	281		53	12	584	HONGRIE
IRELAND	2197	1043	54	3603	1018	3361	330	147	11	487	133	442	IRLANDE
ITALY	13009	15629	4333	3937	5304	6232	1779	2327	628	564	778	992	ITALIE
MALTA					2								MALTE
NETHERLANDS	92712	68186	60618	76460	70431	117636	12258	9390	7610	9173	8715	14105	PAYS BAS
NORWAY	11687	11574	7959	14804	6481	11307	1663	1743	1081	1913	853	1426	NORVEGE
POLAND	18950	11177	2930	2611	2931	1392	2557	1626	448	435	450	256	POLOGNE
PORTUGAL	3073	6147	3856	4886	2101	3680	437	937	529	714	312	532	PORTUGAL
ROMANIA	11+						2+						ROUMANIE
SPAIN	12224	9461	6122	25732	14845	36395	1733	1453	886	3610	2104	4906	ESPAGNE
SWEDEN	386	84	434	781	164	384	57	16	71	127	26	56	SUEDE
SWITZERLAND	5878+	8773+	7055	10940	8161	11322	877+	1412+	962	1443	1075	1440	SUISSE
UK	153279	131718	110936	115477	127184	100274	22185	19248	15003	15483	17018	12732	ROY UNI
YUGOSLAVIA	8935	11740	23203	25526	24573	22051	1190	1670	3257	3607	3493	2888	YUGOSLAV
USSR	13100	4300	9100	15200	12900	8800	1937	594	1280	2117	1798	1227	URSS
NTH CTR AM	136	93	126	1758	518	104	18	26	27	322	136	25	AM NRD CTR
BARBADOS	8	9	5	9	9	...	1	2	1	2	2	...	BARBADE
CANADA	84	7	26	1660	157	30	10	1	4	294	27	6	CANADA
COSTA RICA	27	49	33	9	13	40	5	17	8	2	2	9	COSTA RICA
ELSALVADOR	11	15	13	5			1	3	4	2			ELSALVADOR
JAMAICA	6	12	11	11	12	...	1	3	2	3	2	...	JAMAIQUE
MEXICO				64	325	17				19	100	5	MEXIQUE
USA		1	38						8				ETATS UNIS
SOUTH AMER	147	75	110	160	71	28	34	22	39	47	16	7	AMR DU SUD
BRAZIL	127	54	73	63	35	15	30	16	28	27	10	5	BRESIL
COLOMBIA	7	2	3	2	3		2	1	1	1	1		COLOMBIE
PERU			9	16					2	4			PEROU
URUGUAY				45					9				URUGUAY
VENEZUELA	13	19	22	34	33	13	2	5	5	6	5	2	VENEZUELA
ASIA	115639	90064	103058	101671	109148	131022	16146	13522	13957	13416	14428	16529	ASIE
CHINA MNL				1608+		4625+				210+		620+	CHINE CONT
HONG KONG	2	2	9	3	4		1	1	1	1	1		HONG KONG
INDIA				423	405	1055				80	83	256	INDE
INDIA NEPL	5361	3503	1017				769+	535+	156+				INDE NEPAL
IRAN		29						5					IRAN
ISRAEL	3733	3122	2133	3826	3286	1917	552	487	306	526	470	261	ISRAEL
JAPAN	105291	82269	98040	94816	103219	116561	14629	12291	13221	12466	13553	14424	JAPON
KOREA REP	1252	1111	608	29	1001	5556	195	196	105	11	149	773	COREE REP
NEPAL				6+	21+	156+				1+	5+	28+	NEPAL
PHILIPPINE		25			8				7		3		PHILIPPINE
SYRIA			1251	960	1202	944			168	121	163	116	SYRIE
AFRICA	18	25	63	3771	783	198	3	5	10	544	118	33	AFRIQUE
CAPE VERDE					7								CAP VERT
KENYA			25	30	100	125			4	5	17	19	KENYA
MAURITIUS	6	5	12	2	18	3	1	1	2		3		IL MAURICE
MOROCCO				3707						534			MAROC
S AFRICA	12	20	26	32	43	58	2	4	4	5	7	10	AFRIQUE S
UAR					614						90		RAU

Source : FAO Rome, Trade Yearbook 1967 - volume 21

ANNEXE VII

EXPORTATIONS
GRAINES DE LIN

	Quantity - Quantité						Value - Valeur						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1961	1962	1963	1964	1965	1966	
	Metric tons						1000 U.S. dollars						
GRAND TOTAL	648937	506048	529059	653490	615531	754792	82175	68568	66086	81583	73709	86472	TOTAL GEN
EUROPE	34246	27769	41732	47685	53220	40907	5077	4879	6277	7486	7238	6172	EUROPE
BELG LUX	20250	18512	25443	29297	37162	29788	2742	2894	3506	4131	4860	4336	BELG LUX
CZECHOSLVK				7585						1242+			TCHECOSLOV
DENMARK	181	18	44	86	61	95	31	4	7	16	9	14	DANEMARK
FRANCE	310	191	171	63	33	5	42	45	37	15	9	2	FRANCE
GERMANY FR	61	66	968	85	397	121	24	27	150	36	81	46	ALLEM RF
HUNGARY	1436		207				255		62				HONGRIE
ITALY	48	50	395	86	24		9	11	82	19	6		ITALIE
NETHERLANDS	11949	8922	13997	10123	14694	8227	1973	1896	2357	1980	2170	1420	PAYS BAS
POLAND				306	685	465				38	83	63	POLOGNE
ROMANIA				54+	164+	708+				9+	20+	95+	ROUMANIE
UK R	11	10	507			1411	1	2	76			182	ROY UNI R
NTH CTR AM	466935	392668	379682	545385	508648	682317	59527	51554	45768	65152	59673	75914	AM NRD CTR
CANADA	351917	292486	293065	368893	408948	513069	45529	39195	35746	45109	47939	56437	CANADA
ELSALVADOR	8	22	1			2	1	6					ELSALVADOR
NICARAGUA	10	19	41	33	12	1	1	3	11	6	2		NICARAGUA
USA	115000	100141	86575	176459	99688	169237	13996	12350	10011	20037	11732	19475	ETATS UNIS
SOUTH AMER	108920	40922	46842	561	6154	950	12682	5717	5622	70	700	102	AMR DU SUD
ARGENTINA	98955	6638	20692	558	20		11432	1219+	2561	69+	3		ARGENTINE
BRAZIL	4491	6957	24511	3	6134	950	587	870	2860	1	697	102	BRESIL
URUGUAY	5474	27327	1639				663	3628	201				URUGUAY
ASIA	18796	15648	18723	24540	16711	16592	2643	2421	2678	4079	2688	2305	ASIE
AFGHANISTN	4700+	5171	15422	12786	10340	7836	664+	866	2188	2513	1814	1023	AFGHANISTN
CHINA MNL	1700+		200+				226+		25+				CHINE CONT
CYPRUS	77	90	213	39	41	130	11	15	38	7	8	22	CHYPRE
INDIA	3	1	1	6	21	156				1	5	28	INDE
IRAN	1407					23	195					4	IRAN
IRAQ	4964	6883	1836	9706	4857	7138	687	1005	256	1196	637	950	IRAK
JAPAN			34		400				15		62		JAPON
NEPAL	5361	3503	1017	423+	405+	1055+	769+	535+	156+	80+	83+	256+	NEPAL
TURKEY	584			1580	647		91			282	79		TURQUIE
AFRICA	20040	28979	40340	33685	29772	13396	2246	3985	5496	4571	3299	1916	AFRIQUE
ETHIOPIA	16434	25908	37122	31050	19308	10500+	1684	3416	4987	4018	2452	1400+	ETHIOPIE
MOROCCO	2179	2326	1831	1945	3320	2864	347	443	359	429	595	510	MAROC
NIGERIA			813						48				NIGERIA
TUNISIA	1427	745	574	690	130	30	215	126	102	124	22	5	TUNISIE
OCEANIA		62	1740	1634	1026	630		12	245	225	111	63	OCEANIE
N ZEALAND		62	1740	1634	1026	630		12	245	225	111	63	N ZELANDE

Source : FAO Rome, Trade Yearbook 1967 - volume 21

ANNEXE VIII

IMPORTATIONS DE GRAINES DE LIN
(en tonnes métriques)

	1934/1938	1962	1963	1964	1965	1966
MONDE	1.970.000	522.000	504.000	495.000	576.000	723.000
C.E.E.	974.400	175.611 ^x	149.021 ^x	214.096 ^x	171.990 ^x	.. .
Royaume-Uni	259.300	131.700	110.900	115.600	127.184 ^{xx}	100.279
Japon	14.1000	82.300	98.000	94.800	103.200	116.561 ^{xx}
Norvège	21.300	11.600	8.000	13.700	6.500	11.300 ^{xxx}
Yougoslavie	7.600	11.700	23.200	25.500	24.600 ^{xxx}	22.200 ^{xxx}
Tchécoslovaquie	24.200	12.800	24.300	25.400	24.200 ^{xxx}	17.900 ^{xxx}
Grèce	4.500	7.100	10.000	7.100	8.300	13.400
Pologne	1.600	9.900	2.300	2.600	.. .	1.500 ^{xxx}
U.R.S.S.	3.000	4.300	9.100	15.200	12.900 ^{xxx}	10.000
Espagne	20.900	9.500	6.100	21.800	18.600	36.400 ^{xxx}
Suisse	7.600	8.800	7.600	12.400	8.600	.. .

Source : Market Report & Statistical Review - Van Doorn & Co N.V. - Rotterdam

x : Tableaux analytiques - IMPORT - de l'Office Statistique des Communautés Européennes (provenance pays tiers)

xx : Chiffres I.A.S.C.

xxx : ISTA - Oil World Semi-Annual - novembre 1967

.. . : Chiffres inconnus

ANNEXE IX

EXPORTATIONS DE GRAINES DE LIN

(en tonnes métriques)

	1934/1938	1962	1963	1964	1965	1966
MONDE	1.950.000	518.000	514.000	640.000	551.000 ^{xx}	709.000 ^{xxx}
Canada	1.200	292.500	293.100	377.300	410.000	513.000
U.S.A.	0	100.100	86.600	176.500	99.700	169.200
C.E.E.	9.200	7.169 ^x	11.487 ^x	7.722 ^x	13.214 ^x	...
Inde	248.400
Ethiopie	7.900	25.900	25.000	31.300	27.900	11.000
Argentine	1.541.400	6.600	20.700	600	0	...
Uruguay	73.200	27.300	1.600

Sources : Market Report & Statistical Review - Van Doorn & Co N.V. - Rotterdam

x : Tableaux analytiques - EXPORT - de l'Office Statistique des Communautés Européennes (vers pays tiers)

xx : Chiffres I.A.S.C.

xxx : ISTA - Oil World Semi-Annual - novembre 1967

... : Chiffres inconnus

ANNE XE X

COMMERCE EXTERIEUR DE LA C.E.E. POUR LES FILASSES DE LIN

(tonnes)

	1966			1965			1964			1963					
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C			
<u>Origine</u>	:														
:Pays tiers	553	15.186	15.739	1.426	14.551	15.977	1.800	16.926	18.726	1.316	10.906	12.222	2.295	25.887	28.182
:Pays de l'Est	303	12.966	13.269	750	12.128	12.878	804	13.791	14.595	182	7.727	7.909	559	20.652	21.211
:Européen (1)															
	:														
<u>Destination</u>	:														
:Pays tiers	38.726	23.225	61.951	40.698	19.742	60.440	56.099	19.632	75.731	49.394	19.061	68.455	52.429	16.526	68.955
:Classe I	29.036	23.040	52.076	32.177	19.883	52.060	44.967	19.536	64.503	38.971	18.776	57.747	39.972	16.425	56.397
:A.E.L.E.	20.040	10.235	30.275	24.235	9.266	33.501	34.908	8.215	43.123	30.122	9.286	39.408	31.701	5.655	37.356
	:														
	:														
<u>Importations</u>	:														
	:														
<u>Exportations</u>	:														
	:														

Source : Office Statistique des Communautés Européennes

Note : A. Lin teillé ou peigné
 B. Etoupes
 C. Total filasses

Classe I : Pays tiers industrialisés européens
 A.E.L.E. : Association de libre échange

(1) y compris la Yougoslavie

ANNEXE XI

Coût du soutien actuellement accordé en France pour le lin par rapport à celui
accordé aux productions concurrentes

Si on refuse de lui accorder une aide, la culture du lin sera abandonnée. Les superficies actuellement cultivées en lin (en moyenne environ 100.000 hectares par an dans la période 1958-1967) seraient remplacées en premier lieu par la betterave sucrière, les céréales et le colza (surtout en France).

La Communauté prendrait en charge les dépenses nécessaires pour le soutien des hectares supplémentaires de ces cultures de substitution.

La présente annexe se borne à évaluer le coût du soutien accordé à la betterave sucrière, le blé et le colza par rapport à celui actuellement accordé en France pour le lin.

1. Betterave sucrière

D'après l'O.S.C.E., le rendement moyen en sucre pour les campagnes 1964/65; 1965/66 et 1966/67 pour la Belgique, la France et les Pays-Bas était de 7,0 tonnes par hectare.

Soutien par hectare : Restitution (de l'ordre de 180 U.C./T) - cotisation à la production (90 U.C./T) = 90 U.C./Tonne.

Il en résulte que chaque hectare supplémentaire de betteraves sucrières coûterait 630 U.C.

Différence avec le soutien accordé au lin : 530 U.C./ha soit pour 100.000 hectares : 53.000.000 U.C.

2. Blé

D'après des statistiques agricoles fournies par les Ministères de l'Agriculture de la Belgique, de la France et des Pays-Bas, le rendement moyen en blé tendre d'hiver pour les années 1966, 1965 et 1964 dans les zones de culture du lin était de 42,0 quintaux par hectare.

Etant donné que la restitution moyenne prévisible pour la campagne 1968/69 peut être évaluée à environ 50 U.C./Tonne, le coût relatif aux hectares supplémentaires dont la production devrait être exportée serait de 210 U.C./ha.

Différence avec le soutien accordé au lin : 110 U.C./ha, soit pour 100.000 hectares : 11.100.000 U.C.

ANNEXE XI (Suite)

3. Colza

D'après le Ministère de l'Agriculture, le rendement moyen en France dans les zones de culture du lin pour les années 1966, 1965, 1964 était de 22,2 quintaux par hectare.

L'aide moyenne prévisible pour la graine de colza au cours de la campagne 1968/69 est 11,50 U.C./qt, soit 255 U.C./ha.

Différence avec le soutien accordé au lin : 155 U.C./ha soit pour 100.000 hectares : 15.500.000 U.C.

SOMMAIRE

	<u>page</u>
Introduction	1
<u>Chapitre I - La liniculture</u>	5
1. Son importance relative	5
2. Son intérêt	5
3. Localisation	7
4. Evolution des emblavements	9
5. Sa structure	19
6. Destination des lins en paille	22
<u>Chapitre II - Le rouissage - teillage</u>	25
1. La production communautaire	25
2. Localisation de l'industrie du rouissage-teillage	27
3. Structure du teillage	31
<u>Chapitre III - Les concurrences</u>	33
<u>Chapitre IV - Position de la CEE dans le monde</u>	35
1. Par rapport à la production mondiale textile	35
2. Par rapport à la production mondiale de lin	36
<u>Chapitre V - Les échanges</u>	38
1. Entre les Etats membres	38
2. Le commerce international	40
3. Le régime des échanges	42
<u>Chapitre VI - Les prix</u>	43
1. Lins en paille	43
2. Filasses de lin	44
<u>Chapitre VII - Dispositions prises par les Etats membres</u>	50
1. Leur but	50
2. Les interventions	50
3. Analyse critique de ces mesures	53
<u>Considérations finales</u>	55
1. Résumé de la situation actuelle	55
2. Solutions possibles	56
3. Options pour une organisation commune de marché	56
<u>Annexes</u>	59

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F D(1)
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F D(1)
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F D(1)
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F(1) D(1)
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F(1) D(2)
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F(1) D(1)
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F(1) D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F(1) D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D(1)
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F(1) D(3)

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « produits laitiers »	octobre 1967	F D(1)
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles - Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D en prép.
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen - Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE - Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D en prép.
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D en prép.
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D en prép.
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D en prép.
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F en prép. D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D en prép.
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux - Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(1) Épuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D en prép.
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F en prép. D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D en prép.
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F D en prép.
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D en prép.
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I ⁽⁴⁾
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – RF d'Allemagne	juin 1969	F en prép. D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D en prép.
N° 48	Prévisions agricoles I Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F en prép. D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D en prép.

(*) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

